

Plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts

Ville de Sainte-Brigitte de Laval

Rapport final

60657554

Mars 2022



Plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts


Rapport final

60657554

Mars 2022

Signatures

Rapport préparé par :



Jean-François Rolland, AAPQ, FCSLA
Directeur de projet

Le 31 mars 2022

Rapport vérifié par :



Serge Poitras, AAPQ, FCSLA
Architecte paysagiste

Le 31 mars 2022

Équipe de réalisation

Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Nathalie Gagnon	Chargée de projet Directrice Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire
Marc Proulx	Directeur général Direction générale
Michaël Boutin	Directeur Service de l'aménagement du territoire

AECOM

Jean-François Rolland, AAPQ, FCSLA	Chargé de projet
Aline Gravel, AAPQ, CSLA	Architecte paysagiste
Jean-Maxime Archambault, OUQ	Urbaniste
Patricial Debel, OUQ	Urbaniste
Josée Dubois	Spécialiste en géomatique
Diane Lachance	Édition

Nous tenons également à remercier les membres du comité de suivi de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval pour leur disponibilité, de même que les personnes et organismes ayant participé aux sessions de consultations ciblées.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Méthodologie.....	3
3	Portrait de la situation existante	5
3.1	Contexte.....	5
3.2	Parcs et espaces verts existants.....	6
3.2.1	Typologie.....	6
3.2.2	Espaces verts	8
3.2.3	Profil de la population	8
3.3	Portrait des équipements existants	9
3.4	Constat de planification et d'aménagement.....	9
3.5	Projets connus	10
4	Analyse des besoins	15
4.1	Démarche.....	15
4.2	Pourcentage des parcs et espaces verts à l'échelle de la ville.....	15
4.3	Ratio en parcs et espaces verts	16
4.4	Rayons de desserte existante	17
4.5	Ratio en termes d'équipements de loisirs	19
4.6	Consultations ciblées	21
4.7	Grandes tendances et nouvelles approches en aménagement de parcs.....	22
4.7.1	Tendance en aménagement : perspective sociale.....	23
4.7.2	Tendance en aménagement : perspective environnementale.....	23
4.7.3	Tendance en aménagement : perspective technologique et diversité de l'offre	24
4.7.4	Tendances et répercussions suite à la pandémie	25
4.8	Synthèse des besoins.....	26
5	Plan directeur d'ensemble	29
5.1	Vision stratégique.....	29
5.2	Énoncé de vision et principes directeurs	29
5.2.1	Énoncé de vision.....	29
5.2.2	Principes directeurs	29
5.3	Axes de développement stratégique	31

Table des matières (suite)

5.4	Plan d'action	34
5.4.1	Actions de consolidation	34
5.4.2	Actions de développement (axes 2 à 8)	35
5.4.3	Autres actions de développement de la connectivité (axe 3)	41
5.4.4	Autres actions de développement de l'offre (axe 4)	42
5.5	Estimation budgétaire et priorisation	43
5.5.1	Préambule	43
5.5.2	Action de consolidation des parcs de voisinage actuels (actions de niveau prioritaire)	44
5.5.3	Parcs municipaux	45
5.5.4	Nouveaux parcs et équipements.....	47
5.5.5	Autres actions de développement	47

Liste des annexes

Annexe A. Fiches d'inventaires des parcs

Annexe B. Comptes rendus des consultations ciblées

Annexe C. Cartes

1 Introduction

Avec une population de près de 8 100 personnes, la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est soucieuse d'offrir à ses résidents un milieu de vie de qualité favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté. Dans le souci d'offrir à ses citoyens un milieu de vie et des services de qualité en conformité avec sa vision et une saine gestion des ressources, la Ville souhaite se doter d'un plan directeur visant une organisation ordonnée de son offre en parcs et espaces verts.

Dans ce contexte, la firme pluridisciplinaire en aménagement AECOM a été mandatée en mars 2021 afin de développer un plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts en collaboration avec la Direction générale, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, et le Service de l'aménagement du territoire. Le mandat consiste à élaborer une planification visant à guider et à optimiser les investissements municipaux requis dans ses parcs et espaces verts. Ce plan repose sur le diagnostic sur l'offre, le potentiel et les contraintes de développement, les besoins de la population, et ce, en conformité avec la vision de développement de la Ville et les bonnes pratiques en matière de planification du plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts.

Sainte-Brigitte-de-Laval dispose actuellement d'une dizaine de parcs et plusieurs espaces verts, ainsi que d'une diversité d'équipements récréatifs extérieurs tels des plateaux sportifs, des aires de jeux pour enfants et des installations récréatives ou de détente destinées aux adultes et personnes âgées. L'analyse prendra aussi en compte le réseau de sentiers pédestres existant.

Le plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts a pour but :

- de procéder à un diagnostic précis de l'état physique des parcs et de leurs équipements;
- d'analyser les dessertes actuelles des sites en regard de la population et des contraintes d'accessibilité selon les typologies des espaces;
- de se doter d'une vision représentative des attentes et besoins de la Ville et de ses citoyens;
- de planifier la vocation des parcs et de leurs équipements;
- de définir des priorités d'intervention et de prévoir les investissements requis sur un premier horizon de réalisation.

2 Méthodologie

La méthodologie de ce plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts se développe en quatre principales étapes :

- le portrait de la situation existante;
- l'analyse des besoins;
- le développement d'une vision et d'un plan directeur d'ensemble;
- le plan d'action.

Le portrait de la situation existante a été initié par une visite de tous les parcs et espaces publics existants, lesquels ont fait l'objet de fiches d'inventaires (voir annexe A). Les différentes études et documents disponibles auprès de la Ville (ex. : plan d'urbanisme, études sectorielles, etc.) ont permis d'analyser les potentiels et contraintes afin de dresser un diagnostic de la situation existante.

Dans un second temps et à la lueur du diagnostic, nous avons entrepris l'analyse de l'ensemble des projets connus et avons sondé auprès du comité de suivi les principaux enjeux ou problématiques. Par la suite, une série de consultations ont été organisées, lesquelles regroupaient des citoyens et organismes identifiés par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval représentatifs des clientèles sportives, culturelles, sociales ou communautaires.

À partir des besoins identifiés et discutés en comité, une vision d'ensemble à long terme des besoins et des interventions à privilégier ont permis de jeter les bases d'un plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts sur le territoire.

Finalement, le plan d'action présente les priorités d'actions et un ordre de grandeur des coûts de réalisation pour les principales interventions.

Le présent document constitue le rapport final du mandat.

3 Portrait de la situation existante

3.1 Contexte

La ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est située dans la région de la Capitale-Nationale, soit dans sa périphérie nord-est, dans la MRC de La Jacques-Cartier. Blottie au creux des montagnes et bordée par la rivière Montmorency, son développement urbain se dessine exclusivement sur la rive ouest de la rivière. La ville est accessible depuis la ville de Québec par l'avenue Sainte-Brigitte, qui est le prolongement du boulevard Raymond, ainsi que par la municipalité de Lac-Beauport par le boulevard du Lac, qui se raccorde à l'avenue Sainte-Brigitte. Cette dernière donne accès au noyau villageois et se termine plus au nord dans les terres du Séminaire.

Paysage de la rivière Montmorency

La rivière Montmorency est un élément distinctif du paysage de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Encore aujourd'hui, le développement tant récréotouristique que résidentiel de la ville est lié au pouvoir attractif de la rivière et de la qualité naturelle des environs. L'avenue Sainte-Brigitte, principale artère du secteur villageois, longe d'ailleurs la rivière Montmorency.

Secteur d'intérêt visuel du noyau villageois

La MRC de La Jacques-Cartier identifie, dans son analyse paysagère réalisée en 2017, le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval comme un secteur visuel d'intérêt. Ce secteur est délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux de la vallée de la rivière Montmorency avec, en son centre, le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval. Depuis le centre de la ville, le parc Richelieu et le parvis de l'église offrent plusieurs points de vue sur les collines, accentuant l'effet de cuvette créé par le relief et l'ambiance champêtre de la ville.

La valeur attribuée au secteur d'intérêt visuel du noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval dans l'analyse paysagère est la suivante (AECOM, 2017) : le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval possède une ambiance propre, axée sur son caractère villageois et montagneux. Ce secteur se distingue par les nombreux points de vue, le grand intérêt visuel des paysages. De plus, le paysage est fortement valorisé par les résidents. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « distinctif ».

Avec la forte attractivité qu'exerce la ville et la multiplication des développements résidentiels tout autour du noyau villageois, les enjeux relatifs aux paysages montagneux et aux points de vue offerts aux résidents sont bien réels. Afin d'encadrer les interventions dans le secteur visuel d'intérêt du noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval, la Ville s'est dotée d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) comprenant plusieurs dispositions répondant à l'objectif commun de préserver les paysages et les points de vue d'intérêt.

Caractère verdoyant

Sainte-Brigitte-de-Laval est nichée au creux des montagnes et la forêt est omniprésente, ce qui lui confère un caractère verdoyant hors du commun. L'avenue Sainte-Brigitte offre, tout au long de son parcours, des vues sur les collines et une ambiance de villégiature. Plusieurs de ses tronçons présentent un visage bucolique.

Planification stratégique de développement durable

En 2019, la Ville a entamé une démarche de planification stratégique de développement durable en vue de valider la vision du développement du territoire à long terme et d'améliorer le sentiment d'appartenance des Lavallois. Les consultations publiques réalisées dans le cadre de cette démarche ont permis de constater que les citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval sont majoritairement très satisfaits ou satisfaits des parcs et espaces verts de la ville. Il ressort aussi de ces consultations que le parc Richelieu est le parc le plus fréquenté de la ville, suivi des parcs des Saphirs, de la Patinoire et Les Fleurs du Golf.

Les consultations ont également permis de soulever certains enjeux au niveau des parcs et espaces verts de la ville, dont le manque de sentiers pédestres, l'insuffisance d'accès publics à la forêt et à la rivière Montmorency, et le manque de connaissances et/ou d'informations sur le milieu naturel. Par ailleurs, l'ajout de modules de jeux et de jeux d'eau pour les tout-petits ainsi que de modules d'entraînement pour les adultes sont les améliorations proposées les plus citées par les citoyens lors de ces consultations.

3.2 Parcs et espaces verts existants

Cette section dresse le portrait de la situation actuelle suite à l'analyse de la documentation existante et d'une visite effectuée dans chaque parc en mai 2021. Dans les lignes qui suivent, nous présentons l'offre actuelle, laquelle est regroupée sous forme de tableau. À l'annexe A, les fiches de chacun des parcs précisant de façon exhaustive les équipements en place, l'évaluation de l'état physique face à plusieurs paramètres ainsi que plusieurs commentaires et observations spécifiques.

3.2.1 Typologie

Parcs d'échelle de voisinage

Le parc de voisinage dessert une population locale dont le rayon de desserte est d'environ 400 m. Cette distance est généralement considérée comme un temps de parcours de proximité de marche dans le discours du nouvel urbanisme. L'espace vise à promouvoir des aires de détente de petite dimension pour tous les âges et des aires de jeux pour les jeunes enfants. La superficie minimale est de 0,25 ha et la dimension maximale suggérée est de 1 ha, pour une moyenne de 0,5 ha.

Actuellement, nous retrouvons sur le territoire 6 parcs de voisinage aménagés, pour une superficie totale de 1,18 ha.

Parc	Localisation	Superficie (ha)
Parc La Chantaube	9, rue des Pruches	0,1961
Parc des Petits Suisses	39, rue de Zurich	0,1125
Parc des Mésanges	31, rue Richelieu	0,0979
Parc Françoise-Poitras	82, rue des Érables	0,3098
Parc Les Fleurs du Golf	126, rue des Monardes	0,2479
Parc Alexandre-Thomassin	54, rue des Pins	0,2157
Superficie totale		1,18

Parcs-écoles

Les cours d'écoles aménagées peuvent être prises en compte dans l'offre des parcs de voisinage lorsque des ententes d'utilisation sont effectives entre les centres de services scolaires et les municipalités. Une des problématiques est que, malgré les ententes d'utilisation par la population, leur accessibilité est souvent réduite, voire inexistante durant les heures de récréation ou avant les périodes de cours le matin et le midi. D'autre part, les cours d'école sont souvent aménagées spécifiquement pour la clientèle scolaire non pour les autres clientèles. Ainsi, l'inventaire prend compte de cette offre, mais elle doit être considérée comme un complément à la typologie des parcs de voisinage.

Les parcs-écoles du Trivent 1 et du Trivent 2 comportent des jeux pour enfants, des zones gazonnées et des espaces asphaltés ou de gravier pour des aires de jeux libres ou peints au sol. Il est à noter que la superficie a été évaluée seulement pour les espaces utilisés.

Parc-école	Localisation	Superficie (ha)
Du Trivent 1	3, rue du Couvent Terrain du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	0,35
Du Trivent 2	7, rue Saint-Paul Terrain du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	0,325
Superficie totale		0,675

Parcs d'échelle municipale

Les parcs municipaux desservent l'ensemble de la population de la ville et la portée de certains équipements ou potentiels sitologiques peuvent attirer une clientèle de visiteurs de la MRC ou de la région. Ces parcs revêtent une importance particulière en raison de leur taille, de leur polyvalence fonctionnelle, des équipements sportifs, de la détente ou culturel ou encore de leur personnalité distinctive.

La superficie peut varier en fonction de la nature et de la vocation de ces espaces. Ces parcs peuvent avoir une connotation sportive, récréative, écologique, éducative, communautaire, de détente, de conservation, d'accès à des plans d'eau ou comporter des équipements majeurs tels un centre communautaire, un aréna, une piscine, etc.

Le rayon de desserte couvre l'échelle de la Ville, mais on considère qu'une desserte efficace locale est d'environ 1 km. Une superficie minimale d'un tel parc est normalement considérée à 2 ha.

Nous retrouvons actuellement 3 parcs aménagés dans cette catégorie et un dernier, le parc des Dunes, qui ne comporte que des sentiers de marche.

Soulignons aussi qu'une très grande partie des terres publiques du parc des Saphirs n'est pas aménagée, mais abrite de nombreux sentiers informels dans les boisés. La superficie totale des parcs d'échelle municipale totalise près de 32 ha.

Parc de détente et de récréation	Localisation	Superficie (ha)
Parc Richelieu	395, avenue Sainte-Brigitte	3,1623
Parc des Saphirs	175, rue Kildare	17,5215 ¹
Parc de la Patinoire	8, rue de la Patinoire	0,6471
Parc des Dunes	Rues des Dunes et du Couvent	10,32
Superficie totale		31,6509

1. La partie du parc aménagé est de 4,52 ha.

3.2.2 Espaces verts

La Ville est propriétaire de divers espaces verts qui ne sont pas accessibles de façon officielle à la population et sont soit localisés le long de cours d'eau ou issus de cessions de terrains de promoteurs lors de projets de lotissement déposés à ce jour. Le plan directeur verra à intégrer cette disponibilité de propriétés municipales à l'offre de parcs ou de réseaux de sentiers.

Espaces verts ou terrains disponibles	Localisation	Superficie (ha)
Milieux humides	Rue de l'Étang	2,54
Espace vert de la rue Fribourg	Rues Fribourg et Lucerne	0,91
Sentier du boisé de la rue des Saphirs	Rue des Saphirs, entre la rue de l'Opale et Jennings	14,11
Espace vert le long de la rivière Richelieu	Rues de l'Aqueduc et du Trait Carré	1,19
Espace pour mini parc	Rue des Alpes	0,13
Superficie totale		18,88

3.2.3 Profil de la population

La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'est démarquée au cours des dernières années par sa forte croissance démographique. En effet, elle est la ville dont la population a le plus augmenté au Québec entre 2011 et 2016, avec une hausse six fois plus importante que la moyenne canadienne. Au cours de ces cinq années, la population de la ville s'est accrue de près de 30 %. Cette croissance s'est poursuivie dans les dernières années, totalisant un peu plus de 40 % pour la période 2011-2019 comparativement à une moyenne de 25 % dans la MRC de La Jacques-Cartier. En 2016, 1 490 personnes ont emménagé à Sainte-Brigitte-de-Laval en provenance d'une autre municipalité, soit environ 20 % de la population. Cette donnée illustre bien l'attrait exercé par la ville à l'échelle de la région métropolitaine de Québec depuis quelques années.

La population de Sainte-Brigitte-de-Laval est jeune et la ville compte de nombreuses familles avec de jeunes enfants. L'âge moyen en 2016 était de 33,5 ans comparativement à 35,5 ans pour les résidents de la MRC de La Jacques-Cartier et à 42,4 ans pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec. La proportion des 0 à 14 ans à Sainte-Brigitte-de-Laval est également nettement plus grande que dans la RMR de Québec et légèrement plus grande que dans l'ensemble de la MRC.

Enfin, selon le plan d'urbanisme de la Ville, la construction de 721 logements est présentement possible dans la ville à l'intérieur des noyaux périurbains seulement. Cela signifie que plus de 700 nouveaux ménages pourraient emménager à Sainte-Brigitte-de-Laval au cours des années à venir, soit une augmentation de 25 % par rapport aux 2 815 ménages qui habitaient la ville en 2016.

Si nous projetons ces nouveaux ménages potentiels à la population actuelle de 8 100 personnes, nous pourrions approximer la population optimale de Sainte-Brigitte-de-Laval à environ d'un peu plus de 10 000 personnes à son plein développement, selon les données d'accroissement de la population et des disponibilités à l'intérieur des noyaux périurbains.

3.3 Portrait des équipements existants

Le tableau 1 précise le type d'équipement par classe de parcs et espaces verts, et complète l'inventaire des parcs existants, dont les fiches de visites spécifiques à chaque lieu sont regroupées à l'annexe A.

L'analyse des équipements (selon les normes reconnues dans le domaine) est présentée au chapitre de l'analyse des besoins. Cependant, signalons les constats suivants :

- il y a peu de modules de jeux pour la classe 6-12 ans dans les parcs de voisinage;
- à l'exclusion du parc Richelieu qui inclut des jeux pour la clientèle 18 mois-5 ans, les parcs d'échelle municipale ne proposent pas d'équipements normalement dévolus à la clientèle de voisinage;
- l'offre hivernale est peu diversifiée;
- la quasi-totalité des parcs de voisinage n'offre pas la superficie minimale de 0,25 ha.

3.4 Constat de planification et d'aménagement

L'analyse détaillée des parcs et des équipements repose sur la visite de chacun des parcs. Des notes qualitatives générales et plus explicites ont été attribuées à chacun des lieux analysés. Nous vous référons à l'annexe A qui regroupe les fiches détaillées de chaque parc. De façon plus générale, nous faisons ressortir ci-après les principales forces et faiblesses en aménagement, et présentons les principaux constats spécifiques.

Les forces

- La majorité des parcs sont accessibles et visibles des rues limitrophes.
- La majorité des parcs sont relativement bien entretenus, propres et exempts de graffitis.
- Les parcs de voisinage sont bien pourvus en termes de jeux et équipements pour les enfants de 18 mois-5 ans.
- En général, les parcs sont bien équipés en mobilier.
- De façon générale, les parcs sont bien identifiés.

Les faiblesses

- Un bon nombre de jeux et d'équipements sont âgés et désuets.
- L'éclairage d'ambiance/de sécurité est relativement faible et parfois inexistant.
- On note souvent l'absence de coins ombragés (abris, structures ou plantations).
- On trouve une trop grande diversité de mobilier et de type d'éclairage parfois dans un même parc.
- On trouve dans les parcs moins récents un manque d'organisation spatiale, comme par exemple, l'absence de sentiers, des équipements mal implantés.

- Les espaces verts offrant un accès physique à l'eau sont peu présents.
- Il manque de variation dans les équipements de jeux et il y a absence de supports à vélos dans plusieurs parcs.

3.5 Projets connus

Lors de la rencontre de démarrage, plusieurs projets ont été identifiés afin de les intégrer à la planification des parcs et espaces verts.

Sentiers de marche, parc des Saphirs et de la rivière aux Pins

Depuis plusieurs années, des résidents utilisent des sentiers piétonniers qui longent une section de la rivière aux Pins localisée au nord de la rue Kildare. Ces sentiers encerclent les bassins d'épuration pour rejoindre le parc des Saphirs. On observe aussi plusieurs tronçons donnant accès au réseau de rues résidentielles. Le plan ci-dessous illustre le réseau de sentiers actuels. L'organisme Action Sentiers Lavallois, qui a pour mission la promotion de la randonnée en forêt et l'accès aux espaces naturels dans la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, souhaite que la Ville officialise ce réseau de promenade pédestre. Actuellement, l'organisme promeut le stationnement du parc des Saphirs comme point de départ du circuit de randonnée et favorise les échanges avec sa page Facebook concernant ce circuit.



Source : Site Internet de Action Sentiers Lavallois.

Ce circuit a l'avantage d'être localisé en très grande partie sur des propriétés municipales. Il permet de faire découvrir la rivière aux Pins depuis la rue des Monardes jusqu'aux abords de l'avenue Sainte-Brigitte. Il permet également plusieurs accès avec les rues résidentielles Dawson, Kildare, des Émeraudes, des Topazes et des Saphirs. À ce jour, ces sentiers ne sont pas reconnus officiellement par la Ville, mais pourraient être intégrés à un réseau plus vaste. Il existe d'autres sentiers au nord-est de la rue des Monardes et ceux-ci ont été ajoutés par AECOM sur la carte 2 du plan directeur de l'annexe C.

Parc à chiens

La tendance d'aménagement de parcs à chiens pour la clientèle résidente se fait ressentir, et un besoin a été identifié à ce niveau. Le projet de créer un parc à chiens peut être localisé n'importe où sur le territoire puisque cet équipement dessert une clientèle municipale. Nous suggérons de localiser cet équipement dans un lieu facile d'accès à partir d'une artère principale, mais relativement éloigné des résidences afin que les éventuelles nuisances d'aboiement perturbent le moins possible.

Actuellement, on observe que des propriétaires de chiens utilisent le secteur des bassins d'épuration. L'accès y est facile, le site dispose d'espace pour un stationnement et l'aménagement d'une zone clôturée pour l'aire d'exercice ou de promenade des chiens en liberté. Une large zone boisée entoure ce site, faisant ainsi office de zone tampon. Il s'agit de vérifier les conditions de cohabitation avec les sentiers de randonnée qui jouxtent aussi ce secteur.

École du Trivent 3

Le centre de services scolaire planifie actuellement une troisième école primaire qui sera localisée à l'est de l'école du Trivent 2. En cours de réalisation, ce projet comportera une cour d'école aménagée et sera pris en compte dans le plan directeur d'ensemble.

Autre projet : rive gauche de la rivière Montmorency

Le plan directeur des coulées vertes et bleues de la Communauté métropolitaine de Québec a identifié la possibilité de disposer d'un sentier nature le long de la rive gauche de la rivière Montmorency et d'un circuit nautique canot-kayak sur la rivière avec des arrêts possibles en rive. Le propriétaire foncier privé a exprimé son ouverture auprès de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval afin de collaborer à la mise en place de ces opportunités en relation avec ses propres projets de développement. Ces dernières ont été indiquées sur le plan directeur d'ensemble.

Tableau 1. Portrait des équipements

TYPOLOGIE	RÉFÉRENCE	SUPERFICIE (ha)	NOM	ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS									ÉQUIPEMENTS SPORTIFS								ÉQUIPEMENTS DE SUPPORT																			
				Équipement de jeux 18 mois-5 ans	Équipement de jeux 5-12 ans	Grimpeur	Glissoire	Ressort	Balanoïre (bébé/enfant)	Balanoïre	Pataugoire et jeux d'eau	Sentier glacé	Carré de sable	Aire d'activités libres	Sentier de marche/ randonnée	Pétanque	Terrain de basketball	Terrain de tennis	Terrain de baseball/balle molle	Terrain de soccer	Skatepark	Piste d'athlétisme	Station d'exercice	Patinoire	Rampe de mise à l'eau	Toilette	Chalet de service	Abri, pergola et gloriette	Cabanon de rangement	Banc	Poubelle	Table à pique-nique	Support à vélos	Fontaine	Estrade/amphithéâtre	Sentier	Stationnement	Panneau d'identification/information	Éclairage	
PARC	Parc municipal	1.	3,1623	Parc Richelieu	1				2			1	•		3												1	1	3	3	3				•	3	3	•		
		2.	17,5215	Parc des Saphirs ¹												1	2		1				1		1	1	1	4	4	3	1	2	6	•	2	1	•			
		3.	0,6471	Parc de la Patinoire												1		1		1					1		1						2	•	1	1	•			
		4.	10,9087	Parc des Dunes										•																										
	Parc école	5.	0,35	École Trivent 1	1	1							•																									•		
		6.	0,325	École Trivent 2	1	1			12				•		1			1																						
	Parc de voisinage	7.	0,1961	Parc La Chantaube	1			2	2	2																			1	2	1							1		
		8.	0,1125	Parc des Petits Suisses	1			2	2	2																	1	2	2	1								1	•	
		9.	0,0906	Parc des Mésanges	1			2	1	1																		2	2	1	1				•		1	1		
		10.	0,3098	Parc Françoise-Postras	1			1	2	2																		2	2	1						1	1			
		11.	0,2479	Parc Les Fleurs du Golf	1	1		2	4	4	1		1	•													1	2	2	1	1	1	1	1	•		1	•		
	Espace vert d'échelle de voisinage	12.	0,2157	Parc Alexandre Thomassin																								2	2	1				•	1	1				
	Espace vert d'échelle municipale	13.	2,541	Milieux humides, rue de l'Étang																																				
		14.	14,11	Sentiers du boisé de la rue des Saphirs										•																										
		15.	1,19	Espace vert le long de la rivière Richelieu																				•					1							1	2			
	Espace pour futur mini parc	16.	0,13	Rue des Alpes																																				
TOTAL				8	3	0	0	9	13	23	1	0	3	0	0	0	3	3	2	1	2	1	0	0	2	0	0	2	4	3	18	20	17	4	3	10	0	9	13	0

1. Comprend la partie boisée non aménagée.

4 Analyse des besoins

4.1 Démarche

L'analyse des besoins débute par une étude normative de la situation existante par l'examen du pourcentage de parcs à l'échelle de la Ville ainsi que des superficies totales vouées à chaque typologie de parc. Cette analyse s'applique aussi à certains équipements auxquels sont assujettis des normes d'atteinte d'objectifs par ratio de 1 000 habitants. Par la suite, l'analyse du rayon de desserte permet de vérifier l'équité de distribution des parcs sur l'ensemble du territoire urbain.

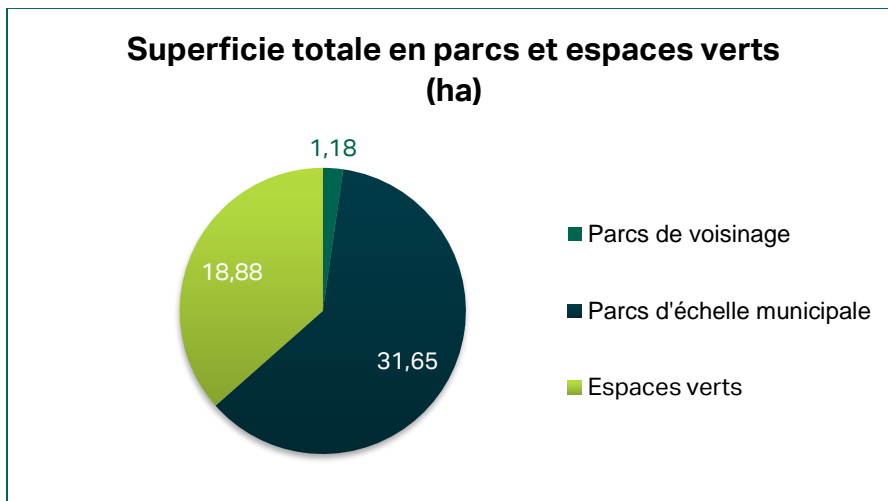
La démarche inclut une consultation de représentants d'organismes et d'acteur clés de la population lavaloise, laquelle a permis de dégager des besoins et des propositions. Une présentation des tendances sociétales et en aménagement de parcs et espaces vient compléter la réflexion sur les besoins potentiels.

Finalement, une synthèse des besoins et des enjeux vient compléter cette démarche préalable à l'énoncé de vision, des axes stratégiques et de l'identification des interventions.

4.2 Pourcentage des parcs et espaces verts à l'échelle de la ville

La tendance en planification de parc et d'espace vert est de viser 10 % en espaces verts du territoire développable de la ville. Ces critères de performance sont suggérés par NRPA qui amalgame des données à l'échelle de l'Amérique du Nord et qui englobe un bon nombre d'agglomérations très urbanisées.

Actuellement, le périmètre d'urbanisation de la ville totalise 871,59 ha. La superficie totale actuelle en parcs et espaces verts que dispose actuellement la ville est d'environ 52 ha, soit environ 6 % du territoire urbanisé.



Considérant que plusieurs parties du périmètre d'urbanisation de Sainte-Brigitte-de-Laval comporte de fortes limitations au développement urbain et que ces espaces demeureront en terrain boisé (estimation d'environ 5 ha non développables), et que le terrain de golf qui occupe une superficie d'environ 27 ha offre aussi un espace vert récréatif municipal qui n'est pas ouvert à l'ensemble de la population, nous obtenons donc un pourcentage près de 7 % en parcs et espaces verts.

Le pourcentage actuel de 6 % en parcs et espaces verts est un indice de performance très acceptable compte tenu des caractéristiques champêtres et verdoyantes de la ville, et ce, considérant également l'accessibilité aux sentiers de randonnée qui donnent accès à un vaste territoire. Ainsi, le développement de nouveaux projets en parcs et espaces verts en vue d'une meilleure desserte pour la population future en fonction des nouveaux développements résidentiels et ceux visant la protection de lieux significatifs, permettront de se rapprocher de cette cible de 10 %.

4.3 Ratio en parcs et espaces verts

Il est généralement admis que les besoins en parcs et espaces verts correspondent à au moins 4 ha par 1 000 habitants, soit plus de 0,5 ha en parc de voisinage, plus de 1,5 ha en parc de quartier et plus de 2 ha en parc municipal selon la vocation du parc (sportif ou nature), ou à un total de superficie équivalent à environ 10 % du territoire urbanisé. Compte tenu de l'échelle de la Ville, il n'y a pas de catégorie de parc de quartier, mais uniquement des parcs de voisinage, et ceux à l'échelle municipale jouent aussi le rôle de parcs de quartiers puisque les parcs municipaux sont répartis sur le territoire. Outre l'analyse des rayons de desserte présentée dans le chapitre suivant, nous effectuerons les constats suivants au niveau des superficies de parcs et de leur ratio.

Parcs de voisinage

Les parcs de voisinage devraient totaliser une superficie d'environ 4 ha à l'échelle de la Ville. **L'offre actuelle n'atteint que 28 % de la norme suggérée.** Même si on ajoute les parcs-écoles (mais dont la fonction actuelle est axée uniquement sur les clientèles d'enfants et ne remplit pas exactement l'offre de parc de voisinage), les superficies totales atteignent que 44 % de la norme. Ceci s'explique par la petite taille des parcs de voisinage existants, dont la superficie moyenne atteint tout juste 0,2 ha. Soulignons que la superficie minimale suggérée pour cette classe de parc est de 0,25 ha et la superficie maximale est de 0,5 ha par parc.

	Superficie actuelle (ha)	Ratio par 1 000 habitants	Pourcentage de la norme (0,5 ha)
Parc de voisinage	1,18	0,14	28 %
Parc-école	0,675	0,08	16 %
Total	1,855	0,22	44 %

Le plan directeur verra à combler les déficits de desserte et de superficie de cette classe de parc en proposant de futurs espaces et en ayant des superficies de plus grandes dimensions pouvant maximiser le potentiel d'intervention en termes d'aménagement et de conservation d'espaces de verdure.

Parcs d'échelle municipale

Les parcs municipaux totalisent 31,65 ha en raison particulièrement des vastes superficies encore non aménagées des boisés autour du parc sportif des Saphirs et du parc des Dunes. **Nous pourrions donc considérer que l'offre en superficie de parcs municipaux globale atteint la norme. Par contre, si on ne considère que la partie aménagée totalisant 8,33 ha, ce ratio atteindra alors que 30 % de la norme suggérée (le ratio est de 1,04 ha par 1 000 habitants selon la population actuelle de 8 100 citoyens).**

Si nous ajoutons la superficie dont dispose la Ville en termes de réserve d'espaces verts, nous atteignons un peu plus de 50 ha, ce qui représente 6 % du territoire urbanisé, soit 60 % de la norme suggérée et 10 % du territoire urbanisé.

Ainsi, nous pouvons considérer que la superficie totale des propriétés municipales en parcs et espaces verts approche de façon très appréciable le cadre des normes suggérées en planification. Par contre, le plan directeur verra à bien répartir sur le territoire les lieux aménagés.

Le tableau suivant présente le bilan des normes d'hectares associées au ratio de 1 000 habitants et la norme à atteindre selon le niveau de population.

Tableau 2. Bilan des normes

Typologie	Total (ha)	Ratio actuel (ha/1 000 habitants)	Besoins (ha) selon la norme		Norme NRPA (ha/1 000 habitants)
			Population actuelle de 8 100 habitants	Population projetée de 10 000 habitants	
Parcs de voisinage	1,18	0,14	4,05	5	0,5
Parcs d'échelle municipale	31,65	3,9	28,35	35	3,5
<i>Sous-total</i>	<i>33,42</i>	<i>4,04</i>	<i>32,40</i>	<i>40</i>	<i>4,0</i>
Espaces verts	18,88				
Total	51,71	6 %	87,1	87,1	10 % du territoire urbanisé
Bilan ne considérant que les espaces aménagés					
Parcs de voisinage	1,18	0,14	4,05	4	0,5
Parcs d'échelle municipale aménagés ¹	8,33	1,04	28,35	35	3,5
Total	9,51	1,18	36,45	39	4,0

1. Parcs Richelieu, de la Patinoire et des Saphirs.

4.4 Rayons de desserte existante¹

Les rayons de desserte applicables aux parcs sont les suivants :

- le rayon de desserte des parcs de voisinage et des parcs-écoles est de 400 m, soit la distance parcourue à la marche en environ 5 minutes;
- le rayon de desserte des parcs municipaux est de 1 km, soit la distance parcourue à la marche en environ 15 minutes.

Il est à noter que la plupart des parcs de Sainte-Brigitte-de-Laval sont situés à l'intérieur du périmètre urbain. Ainsi, leur accessibilité en 5 ou 15 minutes de marche se limite à la population qui habite à l'intérieur du périmètre urbain. Leur desserte sera donc analysée en regard du territoire du périmètre urbain et non de l'ensemble de la ville.

L'analyse des rayons de desserte existante montre qu'une majorité de la population du périmètre urbain de Sainte-Brigitte-de-Laval a accès à un parc municipal à une distance de 1 km ou moins de son domicile, à l'exception de celle qui habite dans le sud du périmètre urbain (sud du boulevard du Lac). En raison de leur superficie et de la portée des équipements que l'on retrouve dans ces parcs, il est toutefois probable qu'une

1. Voir carte *Situation existante et rayons de desserte* (plans 1 de 2 et plan 2 de 2 de l'annexe C).

forte proportion de la population de Sainte-Brigitte-de-Laval utilise la voiture et non la marche pour accéder aux parcs municipaux sur son territoire. Les résidents localisés en dehors du périmètre d'urbanisation au nord de la rue du Trait Carré sont situés à plus de 1 km des parcs municipaux. Les citoyens localisés au sud du boulevard du Lac disposent de parcs de voisinage, mais sont aussi distants de plus de 1 km des parcs municipaux. Dans les deux cas, le nombre de résidents ne justifie pas l'implantation de parcs d'échelle municipale, et l'utilisation de l'automobile ou de transports actifs doit être considérée.

L'analyse des parcs de voisinage montre qu'une proportion d'environ 60 %² de la population du périmètre urbain a accès à un parc de voisinage ou un parc-école à une distance de 400 m ou moins de son domicile. L'est du périmètre urbain (tout le secteur à l'est du golf incluant le noyau villageois) possède une bonne desserte en parcs de voisinage puisqu'on y retrouve 3 parcs de voisinage (parcs Richelieu, des Mésanges et des Petits-Suisses) et 2 parcs-écoles (du Trivent 1 et du Trivent 2). Il est à noter que le parc Richelieu est considéré dans le cadre de cette analyse à la fois comme un parc municipal et un parc de voisinage puisqu'il est doté d'équipements qui répondent à des besoins du secteur immédiat, tels que des jeux pour enfants. Quelques rues localisées en périphérie, comme les rues du Grand-Fond et de la Triade, se situent toutefois à l'extérieur des rayons de desserte actuels.

La desserte en parcs de voisinage se fait plus rare dans le centre du périmètre urbain (secteur entre le golf et le boulevard du lac). On ne retrouve à cet endroit qu'un seul parc de voisinage, soit le parc Les Fleurs du Golf situé au nord du parc des Saphir. Bien qu'elle soit située dans le rayon de desserte du parc des Saphirs, la population qui habite au sud, à l'est et à l'ouest du parc n'est pas desservie par aucun parc de voisinage, de même que celle qui habite immédiatement au nord de la rivière aux Pins et au nord de la rivière Montmorency.

Enfin, le sud du périmètre urbain (secteur au sud du boulevard du Lac) est bien desservi en parcs de voisinage puisqu'on retrouve 3 parcs à cet endroit (parcs La Chantaube, Françoise-Postras et Alexandre-Thomassin). Plusieurs rues sont cependant situées à l'extérieur des rayons de desserte de ces parcs, notamment les rues localisées au sud de l'avenue Sainte-Brigitte. Cependant, ces parcs sont de petites dimensions et peu pourvus en équipements.

Les parcs de voisinage et la population estimée qu'ils desservent sont indiqués ci-dessous :

Parc	Lots situés à l'intérieur d'un rayon de 400 m ¹	Population desservie estimée ²
Parc La Chantaube	149	387
Parc des Petits Suisses	179	465
Parc Françoise-Postras	175	455
Parc Alexandre-Thomassin	105	273
Parc Les Fleurs du Golf	516	1 342
Parc des Mésanges	353	918
Parc Richelieu	225	585

1. Lots résidentiels et lots vacants, excluant les rues.

2. Nombre de lots multiplié par la taille moyenne des ménages de Sainte-Brigitte-de-Laval (2,6).

2, Environ 4 860 sur 7 900 résidents du périmètre urbain.

Les cinq secteurs les plus peuplés qui sont situés à l'extérieur d'un rayon de desserte d'un parc de voisinage ou d'un parc-école, ainsi que la population estimée qui s'y trouve, sont indiqués ci-dessous :

Secteur (n° de zone) ¹	Nombre de lots non desservis par un parc de voisinage ou un parc-école	Population estimée ²
HB-5	190	494
HB-1	127	330
HB-8	115	299
HB-15	81	211
HB-12	64	166

1. Plan de zonage de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, 2017.

2. Nombre de lots multiplié par la taille moyenne des ménages de Sainte-Brigitte-de-Laval (2,6).

Les cartes 1 et 2 présentées à l'annexe C illustrent les rayons de desserte des parcs de voisinage et des parcs-écoles (400 m) ainsi que des parcs municipaux (1 km).

Le plan directeur verra à combler les lacunes en desserte tout en considérant les potentiels et les contraintes de site, ainsi que les populations minimales pouvant être desservies par un parc de voisinage.

4.5 Ratio en termes d'équipements de loisirs

Le tableau qui suit présente l'analyse de chacun des parcs par nomenclature en termes d'équipements présents et de superficies.

En ce qui concerne l'offre en équipements récréatifs, nous utilisons habituellement le nombre d'équipements par 1 000 habitants. Ce ratio est comparé à des normes généralement reconnues dans le domaine des parcs et espaces verts. L'organisme qui recommande et édicte des normes en Amérique du Nord est le NRPA. Ces normes sont basées sur des ratios comparatifs d'équipements de villes en Amérique du Nord, mais majoritairement aux États-Unis. Considérant que les pratiques et le climat des différents états sont assez différents, les normes recommandées constituent, à notre avis, un biais disproportionné avec le climat et les pratiques récréatives au Québec. Ainsi, nous utilisons le ratio recommandé par le gouvernement du Québec. Bien que des normes datent de 1989³, ce document est encore largement utilisé dans le domaine, tenant aussi compte que les ratios recommandés de NRPA n'ont pas tellement changé depuis cette même date.

3. Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, 1989. *L'élaboration d'un plan d'implantation des équipements de loisirs*.

Tableau 3. Ratio des équipements par 1 000 habitants

Équipement	Nombre	Ratio selon la population de Sainte-Brigitte-de-Laval		Ratio moyen MLCP
		Actuelle (8 100 habitants)	Projetée (10 000 habitants)	
Terrain de balle	1	1/8 100	1/10 000	1/5 000
Soccer régulier à 11	1	1/8 100	1/10 000	1/5 500
Mini soccer à 7 ¹	0	0	0	1/7 500
Football	0	0	0	1/13 000
Jeux d'eau et pataugeoire	1	1/8 100	1/10 000	1/7 000
Piscine extérieure	0	0	0	1/7 000
Tennis	2	1/4 050	1/5 000	1/5 000
Patinoire extérieure	2	1/4 050	1/5 000	1/5 000
Pétanque extérieure	3	1/2 700	1/3 333	1/1 000
Aréna (glace intérieure)	0	0	0	1/25 000
Piscine intérieure	0	0	0	1/25 000

1. Il est à noter que les minis soccers à 7 localisés à l'intérieur d'un soccer à 11 ne sont pas comptabilisés.

Il est à noter que dans cet exercice, nous n'avons pas considéré le terrain de soccer de l'école du Trivent 2 puisque ce terrain est de gravier, que les limites sont non définies et que la disponibilité est restreinte.

Il n'existe pas de ratio recommandé au Québec pour le basketball et le volleyball. Aux États-Unis, le rapport 2021 du National Recreation and Park Association (NRPA) indique dans l'ensemble des États-Unis un terrain de basketball par 7 168 habitants et un terrain de volleyball par 6 200 habitants.

À Sainte-Brigitte-de-Laval, il n'y a pas de terrain officiel de basketball, mais on retrouve 3 sites de basketball, soit 1 pour 2 700 habitants. Il n'existe pas de terrain de volleyball; cet équipement pourrait être considéré si la demande se fait sentir puisque la population atteint actuellement plus de 8 000 résidents.

Selon cette grille d'analyse :

- terrain de balle : un second terrain de balle serait nécessaire. Cependant, la consultation ciblée des représentants de ce sport et des utilisateurs indique qu'actuellement, un seul site répond à la demande, mais que des améliorations majeures sont à apporter aux équipements existants;
- terrain de soccer : un second terrain de soccer serait nécessaire. Par contre, la consultation ciblée des représentants de ce sport et des utilisateurs indique qu'actuellement, seul un terrain de pratique répondrait à la demande. Si on considère la croissance de la ville et la popularité de ce sport, un second terrain pourrait être requis à long terme;
- terrain de football : il y a absence de ce type d'équipement, mais aucune référence à sport n'est issue des consultations;

- jeux d'eau ou pataugeoire : tout récemment, la ville disposait d'un deuxième emplacement de jeux d'eau à l'école du Trivent 1, ce qui répondait à la norme et la demande future. Il serait donc souhaitable d'ajouter un nouvel équipement en remplacement à la perte de ce dernier dû à la construction en 2020 du débarcadère d'autobus scolaires;
- piscine extérieure : il n'existe aucune piscine extérieure sur le territoire, ce qui serait souhaitable. Soulignons que le ratio d'une piscine **intérieure** est de 1/20 000 habitants, ce qui est deux fois supérieur à la population optimale de la ville;
- tennis : la ville est adéquatement servie par cette typologie d'équipement;
- patinoire extérieure : la ville est adéquatement servie par cette typologie d'équipement;
- pétanque extérieure : le ratio est de trois fois inférieur à la norme suggérée;
- pour l'aréna et la piscine intérieure, le ratio recommandé est de 1 par 25 000 habitants. À Québec, il y a une piscine intérieure par 25 330 habitants.

4.6 Consultations ciblées

La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a invité des acteurs concernés par la planification des parcs et espaces verts à partager leurs réflexions et besoins avec le consultant. Quatre rencontres ont été tenues par secteur d'intérêt (sports, urbanisme, aînés, et communautaire et récréation), lesquelles ont regroupé des représentants d'organismes reconnus par la Ville, des élus, des officiers municipaux et des citoyens.

Parmi les organismes invités, mentionnons :

- ASSBDL (baseball);
- Club de soccer;
- Groupe d'accès à la rivière Montmorency;
- Action Sentiers Lavallois;
- Club de l'Âge d'Or;
- Maison des jeunes;
- Matinée mères-enfants.

Les comptes rendus de ces rencontres sont regroupés à l'annexe B. Les principaux constats issus de ces rencontres sont les suivants :

- soccer : besoin d'un terrain de pratique localisé au parc des Saphirs, lequel pourra être utilisé en complémentarité avec le terrain de soccer existant;
- baseball : malgré que le terrain actuel possède des dimensions en deçà des normes, il est proposé de conserver l'emplacement actuel, mais de procéder à des améliorations en profondeur;
- enfants : en général, nous constatons que cette clientèle est bien desservie, mais qu'il y a un manque d'équipements pour les groupes 6-12 ans et 12-18 ans, et que la partie sud de la ville est non desservie et que les besoins sont présents compte tenu des jeunes familles;
- ski de fond : le terrain de golf peut être utilisé pour cette activité;

- vélo : il a été proposé de :
 - développer une piste pour le vélo hors-piste (« pumptrack »);
 - développer des sentiers pour le vélo hors-piste (« single track ») à l'arrière du parc des Saphirs;
 - utiliser le terrain de golf pour du vélo hivernal (« fat bike »);
- sentiers de marche et de randonnée :
 - il est proposé de diversifier l'offre sur des sites potentiels tels que dans le secteur du golf, en bordure de la rivière aux Pins et au sud du parc des Saphirs;
 - il est proposé d'améliorer l'offre et la qualité des sentiers dans le parc des Dunes, le secteur de la montagne à Deux-Têtes et de la Montagne à Tremblay;
 - il est proposé d'offrir un plus grand réseau de sentiers de marche à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour une clientèle âgée ou à mobilité réduite;
- accessibilité à la rivière Montmorency : outre le parc des Dunes qui peut offrir une accessibilité aux berges de la rivière Montmorency, il est proposé d'aménager un accès à la rivière dans la partie nord de la ville qui profiterait aux citoyens en marge des offres actuelles majoritairement localisées dans le périmètre d'urbanisation. Les accès actuels (propriété du Groupe d'accès à la Montmorency) pourraient aussi être améliorés afin de maximiser leur utilisation (mise à l'eau des sites France-Drouin et Geneviève-Trépanier);
- nous constatons une faible offre d'activités et d'équipements culturels (concert, marché public, agora, gymnastique, danse en ligne, etc.) pour la clientèle aînée qui favoriseraient les échanges;
- constats généraux en aménagement :
 - il manque de bancs, de tables à pique-nique, de kiosques et des lieux où il serait possible de socialiser davantage;
 - le manque d'entretien a été soulevé, plus particulièrement pour les terrains de pétanque, et certains actes de vandalisme ont été signalés au parc des Saphirs;
 - le manque d'espaces de stationnement, de poubelles et de bancs aux différents accès des sentiers;
 - la table de consultation « Aînés » soulève le manque d'installations sanitaires dans les parcs;
 - le manque d'espaces ombragés dans les nouveaux parcs (arbres ou structures);
 - l'absence d'offre pour les résidents du secteur nord de la ville (hors périmètre d'urbanisation);
 - l'absence d'un parc à chiens; cette clientèle a tendance à utiliser le parc des Saphirs et le secteur des étangs aérés.

4.7 Grandes tendances et nouvelles approches en aménagement de parcs

Les nouvelles tendances en matière d'aménagement sont complémentaires aux besoins de la population afin de définir les principes en aménagement. Toutefois, une question se pose : est-ce les nouveaux besoins qui créent les tendances ou plutôt les tendances qui créent les nouveaux besoins? Ainsi, l'aménagement des parcs et espaces verts a évolué à travers les années. Les nouvelles tendances amènent les villes à repenser autrement leurs espaces pour maximiser la durabilité de leurs aménagements, sans dénaturer les milieux d'insertion en répondant aux besoins de la population tout en apportant un caractère identitaire à leur quartier. Il s'agit d'un défi de taille, considérant que les besoins sont de plus en plus diversifiés et que les ressources monétaires sont souvent limitées.

Suite aux constats, les grandes tendances et les nouvelles approches en termes d'aménagement de parcs et d'espaces verts seront présentées sous trois angles en termes d'aménagement :

- social;
- environnemental;
- diversification et technologie.

4.7.1 Tendance en aménagement : perspective sociale

Des aménagements pour une population vieillissante

La population vieillissante cherche de plus en plus à diversifier ses activités et cette tendance est très perceptible dans les aménagements de parcs et espaces verts. Voici les principales tendances en ce sens :

- aménagement de parcours piétonniers et cyclables sécuritaires (trottoirs élargis, piste cyclable en site propre);
- considération de plus en plus grande pour favoriser l'accessibilité universelle des lieux publics;
- davantage d'équipements de services accessibles directement dans les parcs et espaces verts : toilettes publiques, fontaines à boire, bancs le long des parcours piétonniers, espaces de repos à l'abri du soleil et éclairage le soir;
- installation de stations d'exercices et de parcours d'activités physiques;
- espaces verts de plus en plus vastes pour vivre « le plein air ».

Des aménagements en fonction de la composition des ménages : une ville accueillant de plus en plus de jeunes familles

Sainte-Brigitte-de-Laval étant un milieu prisé par les jeunes familles, nous y retrouvons une pyramide d'âges composés de plus en plus d'enfants que la moyenne provinciale. Ainsi, les parcs et espaces verts doivent offrir des aménagements qui correspondent de plus en plus aux besoins des jeunes familles, comme le démontrent les grandes tendances suivantes :

- conciliation du pôle travail-famille grâce à des activités proposant des plages horaires flexibles;
- des aires de jeux sécuritaires et diversifiées;
- des lieux de loisir et de détente adaptés aux besoins des parents et des enfants;
- des parcs et espaces verts accessibles (mobilité active, transport en commun, trames de rues perméables).

Des aménagements issus de participations citoyennes

- Les citoyens souhaitent de plus en plus participer ou, au minimum, être consultés concernant les décisions qui touchent leur milieu de vie.
- Multiplication des exercices de participation citoyenne (consultation, table ronde, atelier de travail, charrette de design, etc.) dans le processus des projets d'aménagements.

4.7.2 Tendance en aménagement : perspective environnementale

Les citoyens sont de plus en plus sensibles à la qualité de vie, à l'environnement et à la santé; leurs exigences sont d'autant plus élevées quant à l'aménagement des parcs et des espaces verts. Les citoyens sont également de plus en plus conscientisés aux différents problèmes environnementaux et savent que le verdissement est un moyen efficace de lutter contre plusieurs de ces problèmes. Dans cette optique, la

demande en espace vert augmente et l'intégration de la perspective environnementale est devenue un incontournable de l'aménagement des parcs et des espaces publics.

Des aménagements valorisant le développement durable

- Perméabilité de la trame et valorisation d'un réseau vert continu (réseau actif en lien avec les secteurs avoisinants).
- Lutte aux îlots de chaleur via l'accentuation du verdissement des surfaces minérales.
- Gestion des eaux pluviales à même le site via différents aménagements (surfaces en pavés perméables, noues végétalisées, jardins de pluie, etc.).
- Recyclage des matériaux de construction.
- La prise en considération du contexte environnant dans la planification et l'aménagement des espaces verts est considérée aujourd'hui comme un incontournable.
- Réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse via l'apparition d'appareil d'éclairage spécifiquement dédié aux espaces publics que sont les parcs et les places (lampadaires alimentés à l'énergie solaire programmée pour différentes intensités ou avec détecteur de mouvement par exemple).

Des aménagements intégrant l'agriculture urbaine

- Soucis des citoyens quant aux méthodes de production et de transformation alimentaire.
- Préoccupation citoyenne quant à la qualité des aliments et leur provenance.
- Augmentation de la popularité de la culture maraîchère sous différentes formes (jardins communautaires, jardins collectifs, appropriation citoyenne d'espaces publics résiduels, etc.).
- Rôle éducatif potentiel pour instruire la population sur la culture du sol et sur les saines habitudes alimentaires.

4.7.3 Tendances en aménagement : perspective technologique et diversité de l'offre

La technologie est devenue omniprésente dans nos vies; les villes sont de plus en plus connectées et animées, et les espaces publics incluant les parcs et les espaces verts n'échappent pas à cette tendance. Les parcs et les espaces verts, pour demeurer attrayant auprès de l'ensemble de la population, doivent adhérer à cette nouvelle perspective et dépasser la simple vocation du loisir. Ils doivent maintenant inclure des aménagements favorisant l'animation et l'échange à travers les nouveaux médias. De plus, la pratique récréative évolue et se rediversifie. La population cherche à maximiser son temps libre et souhaite connaître des expériences de plus en plus stimulantes, tant pour les yeux que pour le corps. Ainsi, les parcs et les espaces verts doivent rayonner au-delà de leur vocation initiale en suivant les grandes tendances présentées ci-dessous.

Des aménagements proposant des espaces animés

- Des lieux de design et la recherche d'un caractère identitaire.
- Des espaces animés (animation publique ou de technologie numérique : bornes d'information interactive, projection, application pour téléphones intelligents ou tablettes, etc.).
- Des activités éphémères telles que des activités culturelles ou festives.
- Des aménagements éphémères pour favoriser l'appropriation citoyenne des espaces publics (placettes éphémères, piano public, marché d'un jour, etc.).

Des aménagements incorporant des espaces connectés

- Valorisation des parcs et espaces verts à travers les médias sociaux.
- Des espaces verts offrant une connexion sans fil via l'installation de bornes Wi-Fi.
- Des espaces verts offrant des bornes de recharge pour les appareils électroniques des usagers du parc.
- L'accroissement des possibilités d'échanges entre l'administration publique et les citoyens concernant l'aménagement des parcs et des espaces verts via les nouveaux médias.

Des aménagements prévoyant des espaces polyvalents

- Popularité grandissante pour l'aménagement d'équipements polyvalents tels que des surfaces multisports s'adressant à plusieurs groupes d'usagers.
- Optimisation de l'espace et des coûts par la création d'équipements pouvant accueillir une diversité d'activités.
- Aménagements d'équipements visant plusieurs groupes d'usagers tels que l'aménagement de sentiers de randonnée, de pistes cyclables et de stations d'entraînement.

Des aménagements avec des nouveaux équipements ou des équipements réinventés

- L'aménagement de patinoires extérieures réfrigérées permettant de prolonger la saison de patinage et/ou de hockey, et de conserver une glace de qualité malgré les épisodes de redoux hivernaux qu'on observe depuis quelques années en raison des changements climatiques.
- L'aménagement d'un skatepark de type « street plaza » ressemblant à une place publique où le mobilier urbain est conçu pour la pratique du skate.
- L'aménagement de stations d'entraînement au sein des parcs est en plein essor. Ce type d'équipement représente une offre complémentaire intéressante à l'entraînement extérieur tel que le jogging, le cardio plein air, le yoga et le tai-chi qui gagnent en popularité.

De l'adaptabilité pour faire place aux sports émergents

- Plusieurs sports émergents font leur apparition au Québec comme ailleurs. Parmi ceux-ci, le pickleball, le futsal, le speedminton, le disc-golf, les équipements de parkour, la trottinette, le vélo électrique, le skateboard, les stations d'exercices extérieurs et maintes autres. Les parcs doivent faire place de façon souple à ces nouvelles demandes.

4.7.4 Tendances et répercussions suite à la pandémie

Une demande accrue de grands espaces verts

La Covid-19 a modifié de manière subtile, mais significative la prise de conscience des consommateurs quant à notre rapport avec les espaces dans lesquels nous évoluons, accélérant ainsi la demande pour les grands espaces verts. La crise sanitaire a incité beaucoup de villes à repenser à l'aménagement des parcs et espaces verts de leur territoire en raison de la hausse notable de la fréquentation de ces lieux. Il a été possible de constater l'importance des parcs pour répondre aux besoins de socialisation et de ressourcement des citoyens.

Selon Mme Alice de Swarte, coordonnatrice en conservation et analyste politique à la Société pour la nature et les parcs, section Québec (Snap Québec), « la pandémie que nous vivons a démontré de multiples façons que l'accès à la nature est un service essentiel pour la population. Elle nous montre aujourd'hui que malgré l'immensité du territoire québécois, nous manquons d'espace pour satisfaire pleinement à ce besoin. »⁴

Pratique d'activités non encadrées

De nos jours, les activités physiques les plus répandues chez les 15 ans et plus sont celles qui se pratiquent en dehors des milieux organisés et qui sont peu coûteuses. Les activités libres, non encadrées et non programmées sont ainsi en croissance. Le contexte pandémique, avec les contraintes qu'il a engendrées sur les activités encadrées, est venu amplifier cette demande pour la pratique d'activités non encadrées.

Également encouragés par la pandémie, les espaces propices à la formation et à l'apprentissage à l'extérieur se font de plus en plus populaires. De même, les espaces de rencontres informelles sont aussi recherchés (zones de bancs distanciés, placotoirs, espaces de pique-nique, etc.).

4.8 Synthèse des besoins

La présente synthèse répertorie les grands constats et besoins concernant les parcs et espaces verts. La description exhaustive des interventions est précisée à la section 5.4.

Parcs de voisinage

- Répartition inégale des parcs sur le territoire malgré une assez bonne couverture. Il faudra ajouter des parcs là où le nombre de résidents le justifie.
- Ratio de superficie de parcs par 1 000 habitants non atteint surtout à cause de la petitesse des parcs, dont la moyenne de superficie est de 0,2 ha. Il faudra donc augmenter la superficie des nouveaux parcs.
- Peu d'espaces ombragés dans les parcs.
- Manque de mobilier et d'espace pour pique-niquer.
- Manque d'espace de rencontre et de socialisation pour adultes et personnes âgées.

Parcs-écoles

- Manque d'ambiance et d'aménagement.
- Uniquement aménagés pour les enfants, les cours d'écoles ne peuvent actuellement pas remplacer ou jouer le rôle adéquat d'un parc de voisinage. Il faudra instaurer un processus de conception intégrée municipalité/commission scolaire et améliorer l'accessibilité qui est en est restreinte.

Parcs d'échelle municipale

- Il faudra compléter l'offre de certains parcs au niveau de la diversité de la clientèle, particulièrement en ce qui concerne les adolescents et les personnes âgées. Pour les parcs des Saphirs, de la Patinoire et des Dunes, il n'y a pas d'offre de jeux pour les enfants de 18 mois-5 ans.
- Peu d'espaces ombragés dans les parcs, peu de mobilier urbain et d'espaces pour pique-niquer, et enfin un réseau de sentiers restreint.

4. Source : <https://centdegres.ca/magazine/amenagement/plein-air-de-proximite-5-lecons-12-mois-pandemie/>

- Manque d'installations sanitaires.
- Manque de lieux de rencontres, de jeux et de socialisation pour les adultes et les personnes âgées.
- Manque d'espaces de jeux polyvalents.

Équipements de sports et de loisirs

- L'analyse des ratios d'équipements par 1 000 habitants et la consultation de groupes ciblés a permis de statuer sur les besoins suivants :
 - réfection du terrain de balle existant au parc de la Patinoire;
 - ajout d'un terrain de pratique de soccer au parc des Saphirs ou maximiser le site de l'école du Trivent 2 avec améliorations et une plus grande disponibilité avec entente, ou encore dans le futur parc-école du Trivent 3;
 - ajout d'un jeu d'eau;
 - ajout d'un terrain de pétanque.
- La consultation a permis d'identifier d'autres besoins :
 - manque d'équipements pour les 6-12 ans;
 - manque d'équipements pour les adolescents;
 - absence d'offre de ski de fond;
 - proposition de pratique de vélo estival (vélo de montagne et « pumptrack ») et hivernal (« fat bike »).
- L'analyse des ratios d'équipements par 1 000 habitants a identifié des besoins à moyen et à long termes compte tenu de la croissance anticipée de la population. Cependant, ces besoins doivent à long terme être validés par la progression des pratiques de loisirs de chacun des sports, soit :
 - absence de terrain de football;
 - besoin normatif d'un terrain de balle;
 - besoin normatif d'un terrain de soccer;
 - absence de piscine extérieure.

Sentiers de marche

À part le parc des Dunes et des circuits périphériques au périmètre d'urbanisation, il n'y a pas de réseau officiel malgré plusieurs sentiers existants utilisés par une certaine partie de la population. Il s'avère crucial d'organiser un réseau de marche officiel qui puisse servir à créer des boucles et interconnecter les parcs d'échelle municipale. La consultation a aussi précisé le besoin de quelques petites boucles de sentiers de marche accessibles à des utilisateurs à mobilité réduite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans les parcs.

Sentiers de vélos

- Certains sentiers de marche sont fréquentés par les vélos de montagne, ce qui peut engendrer des conflits. La consultation a permis d'identifier une demande de création d'un secteur dédié aux vélos de montagne; celle-ci pourrait être une offre d'initiation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
- Le réseau de pistes cyclables est peu développé à Sainte-Brigitte-de-Laval. La planification d'un plan directeur d'un réseau cyclable s'avère opportun, surtout dans le principe d'une interconnexion des parcs, des attraits et des lieux de services.

Autres services ou équipements en demande

- Parc à chiens.
- Meilleure accessibilité à la rivière Montmorency.
- Manque d'équipements à vocation communautaire et culturelle (pour petit concert, marché public, agora, gymnastique, danse en ligne, etc.).

5 Plan directeur d'ensemble

5.1 Vision stratégique

Le plan directeur vise à proposer une vision stratégique pour le développement et l'aménagement des parcs et des espaces verts, à préciser les interventions afin de rehausser la valeur des parcs et leur impact sur la qualité de vie des résidants ainsi qu'à assurer une offre récréative et sportive adéquate. L'aménagement des parcs et des espaces publics vise donc à offrir des espaces propices pour :

- générer un impact sur la qualité de vie, notamment la santé physique et mentale, le bien-être et les saines habitudes de vie;
- favoriser la cohésion sociale, dont le sentiment de sécurité, les bons rapports sociaux, l'inclusion, la fierté envers le cadre de vie et les activités sociocommunautaires;
- favoriser la pratique d'activité physique pour tous;
- contribuer au développement culturel;
- favoriser le contact avec la nature.

5.2 Énoncé de vision et principes directeurs

5.2.1 Énoncé de vision

Un réseau de parcs accessibles interconnecté et ancré dans l'urbanisation en développement qui met l'expérience des usagers de toutes générations au centre d'aménagements attractifs, durables et de qualité

La vision se décline en six grands principes directeurs qui intègrent les préoccupations municipales et citoyennes par rapport aux dimensions sociales, économiques et environnementales. Les six principes directeurs qui suivent proposent de grandes orientations qui devront encadrer les actions à entreprendre dans les prochaines années sur le réseau. Ces actions concernent autant la conception et la planification que l'aménagement et l'animation des parcs et des espaces verts. Bref, l'établissement de principes directeurs vise à définir des valeurs communes pour l'aménagement des parcs qui reflète la volonté des citoyens par rapport aux espaces publics désirés.

5.2.2 Principes directeurs

1. Favoriser l'appropriation des parcs par des aménagements distinctifs et inclusifs

Sainte-Brigitte-de-Laval reconnaît l'importance de l'appropriation citoyenne pour assurer le succès des parcs et des espaces verts. L'appropriation citoyenne des espaces publics dérive de la prise en considération des besoins réels de la population d'un milieu de vie. Les parcs et les espaces verts doivent refléter les particularités de leur milieu d'insertion. Ainsi, il importe que les aménagements et les équipements des parcs soient distinctifs afin de favoriser la création d'un sentiment d'appartenance et inclusifs afin de privilégier l'appropriation par le plus grand nombre. Les parcs et les espaces verts se doivent d'être plus que la somme des équipements qu'ils abritent; le seul usage fonctionnel des espaces verts doit être dépassé au profit de la création de véritables espaces de vie conviviaux.

- Prévoir des aménagements pour toutes les générations et groupes d'âges.
- Créer des sous-espaces à une échelle qui favorise les rencontres et la socialisation;
- Faire des parcs des lieux de séjour et de détente offrant des havres de paix de la vie lavalloise.

- Utiliser les chalets de parcs comme des centres visant le renforcement de la vie sociale au sein des milieux de vie.
- Viser une accessibilité accrue pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées en ciblant des aménagements spécifiques à cette clientèle.
- Développer un équilibre dans les offres sportives, récréatives, sociales et culturelles.
- Créer des parcs avec une programmation qui dépasse le seul usage fonctionnel des équipements.
- Favoriser la création d'espaces publics avec des expériences distinctives répondant à la diversité des usages.

2. Promouvoir l'activité physique et les modes de vie actifs

Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite promouvoir de saines habitudes de vie au sein de sa population par la promotion de l'activité physique et des modes de vie actifs dans une optique de santé publique. Les parcs et les espaces verts jouent un rôle crucial en ce sens puisqu'ils offrent un cadre propice à l'activité physique en raison des équipements récréatifs et sportifs qui s'y trouvent. Les parcs peuvent également favoriser le développement des enfants en favorisant la pratique du jeu libre puisque le jeu est un moyen d'apprentissage pour l'enfant. L'aménagement des parcs doit donc prendre en considération la pratique sportive et le jeu organisé et libre afin de répondre aux besoins de tout un chacun.

- Assurer une offre équitable en équipements sportifs et récréatifs.
- Assurer la qualité des plateaux sportifs par un plan d'entretien rigoureux.
- Optimiser les heures d'utilisation des plateaux sportifs extérieurs pour une plus grande utilisation publique.
- Favoriser l'accessibilité des plateaux sportifs à tous.
- Prévoir des aménagements favorisant le plaisir et le jeu libre et actif.
- Créer des espaces de jeux naturels pour favoriser l'apprentissage et le développement des enfants.

3. Parcs ouverts et interconnectés aux quartiers résidentiels

Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite que les parcs et les espaces verts soient des endroits invitants et faciles d'accès. Ces lieux doivent faire partie intégrante de la composition du développement urbanistique.

- Rendre les parcs agréables et amusants à traverser.
- Assurer l'accessibilité des parcs via un réseau piéton et cyclable invitant et sécuritaire.
- Planifier le réseau des parcs et des espaces verts afin de favoriser l'interconnexion et la complémentarité entre les différents espaces publics.
- Augmenter la perméabilité de la trame urbaine par la création de nouveaux espaces publics et de nouveaux liens piétons et cyclables.
- Tendre à briser les barrières visuelles et physiques autour et au sein des parcs.

4. Aménager en respect des pratiques durables

Sainte-Brigitte-de-Laval reconnaît le rôle central des parcs et espaces verts sur l'environnement en milieu urbain. Ces espaces contribuent à améliorer la qualité de l'air en filtrant les polluants, favorisent la recharge de la nappe phréatique en favorisant la percolation des eaux pluviales, favorisent la biodiversité en abritant des habitats fauniques et floristiques, et contribuent à la lutte aux changements climatiques. À cet effet, il est important de favoriser une conception et des méthodes de construction durables et respectueuses de l'environnement; l'idée étant de préserver, voire de bonifier l'impact positif des parcs et des espaces verts sur l'environnement.

- Protéger les ressources naturelles du milieu et le paysage.
- Diminuer l'espace occupé par les surfaces imperméables afin de favoriser l'infiltration et la rétention des eaux pluviales.
- Augmenter la biodiversité et la canopée.
- Prévoir du mobilier et un choix de matériaux écoresponsables, résistants et de qualité.
- Utiliser des méthodes de construction durables et respectueuses de l'environnement.
- Protéger le ciel étoilé par un éclairage indirect ou contrôlé pour les plateaux sportifs.
- Intégrer l'agriculture urbaine.

5. Utiliser les parcs pour mettre en valeur la culture et le patrimoine

Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite promouvoir et démocratiser la culture et le patrimoine sur son territoire. Par leur aménagement, les parcs et les espaces verts peuvent être des vecteurs de cette démarche de mise en valeur. En effet, les espaces publics peuvent intégrer en leur sein des éléments historiques, des œuvres d'art, des espaces de performance artistique ou des espaces d'exposition par exemple. Les parcs, par leur aménagement, peuvent également être en soi des témoins du passé et avoir une valeur patrimoniale.

- Utiliser les parcs pour mettre en valeur le patrimoine et l'art public.
- Intégrer la culture et le patrimoine de façon plus marquée dans le design général des espaces publics.
- Bonifier l'animation et le développement d'une offre culturelle dans les parcs.
- Développer le sentiment de fierté et d'appartenance en démarquant le noyau villageois et en valorisant le patrimoine du paysage naturel environnant.

6. Mettre les usagers au centre de la conception

Sainte-Brigitte-de-Laval adhère au principe que l'expérience des usagers doit contribuer à la conception des parcs et des espaces verts. En effet, pour assurer le succès des investissements dans les espaces publics, les citoyens doivent être partie prenante du processus de planification de nouveaux espaces et du réaménagement d'espaces existants. La participation citoyenne permet ainsi à tous de s'exprimer par rapport à un projet d'aménagement, ce qui favorise la mise en place d'une démarche de conception démocratique, inclusive et inscrite dans son milieu de vie.

- Favoriser la participation active des usagers via un processus de consultation.
- Informer les citoyens de l'avancement d'un projet durant tout le processus.
- Appliquer les principes d'accessibilité universelle.
- S'assurer que les aménagements favorisent le sentiment de sécurité.

5.3 Axes de développement stratégique

Les interventions découlant des constats, des besoins et de la vision sont vastes et diversifiées. Il importe de structurer le développement du plan directeur en des principaux axes d'intervention stratégiques dont l'ordonnement et la complémentarité permettront d'orienter les priorités. Les axes stratégiques proposés sont :

- axe 1 : consolidation des acquis;
- axe 2 : amélioration des conditions de desserte;
- axe 3 : développement de la connectivité;
- axe 4 : développement de l'offre;
- axe 5 : valorisation du paysage et des attributs lavallois;

- axe 6 : intégration des parcs, espaces verts et sentiers récréatifs à l'offre touristique régionale;
- axe 7 : miser sur l'hiver pour accroître le potentiel distinctif et maximiser les offres aux citoyens;
- axe 8 : développer une signature propre à Sainte-Brigitte-de-Laval et un cadre de planification.

Axe 1 – Consolidation des acquis

L'inventaire des parcs et espaces verts nous a démontré que la Ville dispose d'un bon nombre de propriétés de bonnes superficies. Cependant, plusieurs parcs ne présentent pas des aménagements complets ou des équipements dont l'entretien ou la qualité demeurent déficients. Aussi, des espaces publics de grandes superficies sont encore peu ou pas exploités à leur plein potentiel. Ce premier axe d'intervention vise à parfaire l'offre actuelle en corrigeant des plateaux sportifs déficients, en améliorant l'offre de services (activités pour diverses clientèles, toilettes, mobilier, etc.) ou encore la sécurité (éclairage, qualité d'aménagement).

Axe 2 – Amélioration des conditions de desserte

Cet axe vise à combler les couvertures de desserte des parcs, et ce, plus particulièrement pour le classement des parcs de voisinage. On visera à combler le manque de couverture des parcs de voisinage selon l'aire de desserte de 400 m à l'intérieur du périmètre d'urbanisation par l'ajout de nouveaux espaces ou par l'aménagement d'équipements voués à la desserte cette classe de parcs (comme l'ajout de jeux pour enfants au parc des Saphirs). Enfin, on verra à combler les besoins de la population localisée dans la portion sud du périmètre d'urbanisation, dont le nombre de familles justifie une amélioration des parcs actuels. En ce qui a trait au secteur localisé au nord du périmètre d'urbanisation, le plan directeur devrait combler certains besoins en loisirs et récréation malgré une faible population et une rareté de terrains publics.

Axe 3 – Développement de la connectivité

Les conditions géographiques de Sainte-Brigitte-de-Laval et l'historique du développement du territoire présentent des contraintes et des défis de connectivité des espaces. La connectivité est le potentiel de connexion entre des lieux. Celle-ci peut être de deux ordres, soit la connectivité des parcours et la connectivité environnementale.

La connectivité des parcours vise l'établissement de liens de déplacements actifs entre les parcs soit par la marche, le vélo, le ski de fond, etc. La connectivité permet d'accroître et facilite l'accès au réseau de parcs publics et tend à maximiser la sécurité des utilisateurs. Nous cherchons donc à optimiser les itinéraires et à réduire le plus possible les distances. À Sainte-Brigitte-de-Laval, nous constatons qu'il n'existe pas de plan directeur cyclable, mais nous avons observé que l'étroitesse de certains axes de circulation, la topographie des lieux, la présence de cours d'eau et le développement urbain complexifient la mise en place d'un tel plan. Cependant, une connectivité cyclable entre les grands parcs municipaux, les écoles et les principaux attraits ou générateurs d'achalandage (commerciaux ou communautaires) nous semble prioritaire. De plus, le processus de planification du plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts nous a permis d'apprécier l'engouement des citoyens pour la marche et de découvrir la présence d'une série de sentiers informels qui peuvent constituer un réseau de connexion des plus intéressant.

La connectivité environnementale vise surtout l'établissement de corridors de biodiversité. Cette notion fait appel à de grands espaces naturels. À Sainte-Brigitte-de-Laval, la mise en valeur des berges des rivières Montmorency, Richelieu et des Pins, de même que la protection du bassin visuel du noyau villageois où sont localisés un grand nombre de sentiers pédestres nous semblent un axe stratégique porteur.

Axe 4 – Développement de l'offre

L'analyse des besoins a démontré que plusieurs clientèles ou pratiques de loisirs sont à développer afin de répondre aux aspirations des citoyens et ainsi atteindre les normes et ratios suggérés.

Le développement de l'offre permet aussi de suivre les tendances et la diversité des pratiques récréatives, et de rattraper les déficits existants. L'idée est d'offrir à la population de nouveaux espaces publics et de nouveaux équipements sportifs ou récréatifs répondant à leur aspiration. Le développement peut aussi passer par le renforcement de la vocation d'un parc existant ou l'ajout d'offres spécifiques. Les actions liées au développement de l'offre doivent s'effectuer en parallèle aux axes de consolidation des acquis et d'amélioration des conditions de desserte.

Axe 5 – Valorisation du paysage et des attributs lavallois

Le paysage des montagnes, la présence d'un noyau villageois structuré et la rivière Montmorency sont les attributs distinctifs de Sainte-Brigitte-de-Laval. Il devient donc primordial d'assurer la pérennité de la qualité du bassin visuel du périmètre urbain et de maximiser l'accessibilité physique et visuelle à la richesse des espaces qui forment le paysage lavallois.

Inviter les citoyens à fréquenter les berges de la rivière Montmorency, le noyau villageois et de parcourir les sentiers qui offrent des panoramas exceptionnels et des expériences nature quatre saisons permettront de renforcer la valeur de ces attributs et à la population de s'approprier d'un patrimoine tant naturel que culturel.

Dans cette perspective, le plan directeur cherche à valoriser et à prioriser les espaces publics le long de la rivière Montmorency et dans le noyau villageois, et propose de développer un réseau de sentiers visant autant une connectivité des espaces que la découverte du périmètre forestier.

Axe 6 – Intégration de l'offre des parcs, espaces verts et sentiers récréatifs à l'offre touristique régionale

Le potentiel récréatif des parcs, des espaces verts et des sentiers récréatifs associé à la qualité des paysages de montagnes et des rivières incite à développer une offre touristique distinctive qui pourrait se démarquer tant l'échelle régionale que provinciale.

Développer des parcs de qualité offrant des services et des activités diversifiées interconnectés de corridors récréatifs de montagnes et de rivières sont les balises d'une offre touristique qui profitera à Sainte-Brigitte-de-Laval. Il serait opportun de cibler certains parcs comme portes d'accueil à un réseau récréatif axé sur des pratiques de plein air quatre saisons. Les points marquants de cette offre touristique pourraient être :

- le réseau de sentiers pédestres;
- la découverte de la rivière Montmorency;
- la découverte du noyau villageois;
- de cibler certains parcs afin de leur donner une vocation forte.

Axe 7 – Miser sur l'hiver pour accroître le potentiel distinctif et maximiser les offres aux citoyens

Dans notre climat, il est essentiel de maximiser les aménagements pour l'hiver dans les parcs. Une vocation hivernale forte mise sur des aménagements spécifiques tels que le patinage, les sentiers de marche damés, la raquette, la glissade, le ski de fond, etc., mais aussi sur des lieux de rencontres et de rassemblements hivernaux avec des feux de foyers, des bancs et des chaises longues orientées plein sud pour profiter du soleil.

Axe 8 – Développer une signature propre à Sainte-Brigitte-de-Laval et un cadre de planification

Un cadre de référence et des balises de planification devraient guider la conceptualisation et l'aménagement de chaque classe de parcs afin que les parcs de voisinage offrent la mise en service de base et une qualité similaire d'aménagement, et que la diversité d'équipements des plus grands parcs se complète. De plus, les balises d'aménagement devraient comporter une signature distinctive et propre à Sainte-Brigitte-de-Laval, tant au niveau de la signalisation, du mobilier, de l'éclairage et de l'aménagement.

5.4 Plan d'action

Le plan d'action du présent plan directeur permet d'établir le type d'intervention et d'établir les priorités en fonction des constats et de l'analyse des besoins identifiés. L'ensemble des interventions proposées dans le cadre du plan d'action est résumé sous forme de tableaux répartis par parc ou axe d'intervention.

Deux grands types d'actions sont proposés, soit la consolidation des actifs et l'aménagement de nouveaux parcs ou de nouveaux équipements.

5.4.1 Actions de consolidation

Les actions de consolidation visent à maintenir la qualité de l'offre actuelle. Elle passe entre autres par la mise à niveau des infrastructures des parcs et la mise aux normes des espaces ou équipements existants. Des actions sont présentées pour chacun des parcs existants; certaines peuvent comprendre l'ajout d'équipements et d'activités qui renforceront ou diversifieront la vocation du parc. Enfin, l'action majeure qui pourra être posée est le réaménagement complet d'un parc lorsqu'il ne répond plus aux besoins de la population ciblée et dans son ensemble. Pour les parcs d'échelle municipale, nous avons combiné les tableaux d'actions de consolidation avec les interventions de développement.

Pour les parcs d'échelle municipale, nous avons combiné les actions de consolidation avec les actions de développement, lesquelles sont présentées à la suite des actions de consolidation des parcs de voisinage.

Parcs d'échelle de voisinage

Objectifs	Interventions
Parc La Chantaube – 9, rue des Pruches (réf. : fiche n° 7)	
<ul style="list-style-type: none"> • Réfection complète du parc afin de créer une aire de jeux pour les enfants de 5-12 ans • Créer une aire de rencontre ombragée pour la surveillance par les parents ou grands-parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un module de jeux 5-12 ans dans la partie basse du parc • Assurer une mise aux normes ou un remplacement du module de jeux 18 mois-5 ans • Ajouter une petite gloriette ou pergola • Remplacer la clôture en bois • Éliminer le carré de sable

Objectifs	Interventions
Parc des Petits Suisses – 39, rue de Zurich (réf. : fiche n° 8)	
<ul style="list-style-type: none"> Revoir l'organisation spatiale du parc en intégrant un module de jeux pour les 5-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Relocaliser la gloriette au centre de l'espace Ajouter un module de jeux pour les enfants de 5-12 ans Assurer une mise aux normes ou un remplacement du module de jeux pour les enfants de 18 mois-5 ans Améliorer les aires de plantation Ajouter des tables à pique-nique
Parc des Mésanges – 31, rue Richelieu (réf. : fiche n° 9)	
<ul style="list-style-type: none"> Consolider les aménagements existants Augmenter les zones d'ombre dans le parc 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une mise aux normes ou un remplacement de module de jeux pour les enfants de 18 mois-5 ans Remplacer les bordures de bois Planter des arbres à proximité du mobilier urbain et des aires de jeux Ajouter des tables à pique-nique
Parc Françoise-Poitras – 82, rue des Érables (réf. : fiche n° 10)	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'organisation spatiale du parc Créer une aire de rencontre ombragée pour la surveillance par les parents ou grands-parents 	<ul style="list-style-type: none"> Réaménager le chemin d'accès Créer un lien vers les équipements de jeux Assurer une mise aux normes ou un remplacement des équipements Ajouter une gloriette ou pergola pour une zone d'ombre Ajouter des tables à pique-nique Planter des arbres S'assurer d'une réalisation tenant compte des inondations
Parc Les Fleurs du Golf – 126, rue des Monardes (réf. : fiche n° 11)	
<ul style="list-style-type: none"> Consolider les aménagements existants 	<ul style="list-style-type: none"> Planter des arbres Bordures de bois à remplacer autour des aires de jeux Ajouter un couvercle sur le carré de sable (sécurité)
Parc Alexandre-Thomassin – 54, rue des Pins (réf. : fiche n° 12)	
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la vocation du site Créer un jardin communautaire Piste d'hébertisme Améliorer l'organisation spatiale du parc 	<ul style="list-style-type: none"> Réaménager le stationnement et les aires de pique-nique Ajouter des tables à pique-nique Ajouter des supports à vélo Ajouter de l'éclairage

5.4.2 Actions de développement (axes 2 à 8)

Les actions de développement visent à répondre au développement de l'offre actuelle tant en termes de complétion de la trame de parcs, d'établissement de connectivités ou de réponse à un manquement d'équipements ou à la diversification des activités.

Pour les parcs d'échelle municipale, les interventions sont qualifiées selon les huit grands axes d'intervention.

Par la suite, les actions de développement sont décrites par thématique d'intervention.

Parcs d'échelle municipale

Axe d'intervention	Consolidation des acquis	Amélioration de desserte	Connectivité	Développement de l' offre	Valorisation du paysage et des attributs	Bonification touristique	Offre hivernale	Signature
Parc Richelieu – 395, avenue Sainte-Brigitte (réf. : fiche n° 1)								
<i>Diversifier l'offre au niveau du voisinage par l'ajout de services et équipements pour les adultes et les personnes âgées, améliorer l'offre de jeux pour enfants, ajouter une offre hivernale et positionner le parc en interconnexion avec les réseaux de sentiers.</i>								
Assurer une mise aux normes ou un remplacement du module de jeux 18 mois-5 ans	●							
Ajouter une aire de jeux pour les 6-12 ans	●	●		●				
Restaurer la gloriette et les deux passerelles en bois	●							
Installer une fontaine à boire et des services (toilettes)	●							
Refaire les sentiers piétonniers du côté ouest du parc	●							
Aménager une placette quatre saisons de rencontre et de jeux pour les adultes	●	●		●			●	
Restaurer le secteur des jeux de pétanque	●	●						
Uniformiser le mobilier pour l'ensemble du parc	●							
Ajouter plusieurs tables à pique-nique	●							
Améliorer le lien piétonnier et la signalisation avec les sentiers en montagne, et créer un lieu dédié au départ des sentiers			●			●		●
Parc des Saphirs – 175, rue Kildare (réf. : fiche n° 2)								
<i>Augmenter la force d'attractivité du parc par l'ajout d'équipements de voisinage, une diversification des activités sportives et l'interprétation du boisé à des fins récréatives et sportives.</i>								
Ajout de jeux pour enfants de 18 mois-5 ans		●		●			●	
Ajout de jeux pour enfants de 6-12 ans		●		●			●	
Aménagement d'un coin et activités pour les adolescents	●			●			●	
Aménagement d'une placette de rencontre et de jeux pour les adultes et les personnes âgées (pétanque)	●			●				

Axe d'intervention	Consolidation des acquis	Amélioration de desserte	Connectivité	Développement de l' offre	Valorisation du paysage et des attributs	Bonification touristique	Offre hivernale	Signature
Augmenter l'attractivité hivernale par une placette hivernale, une patinoire couverte, des sentiers glacés améliorés, de la glissade, du « fat bike » et de la raquette dans les boisés			•	•		•	•	
Planter des arbres à grand développement	•							
Consolider les aménagements paysagers	•							
Ajouter des bancs, poubelles et tables à pique-nique	•							
Connecter le parc avec les sentiers du boisé de la rue des Saphirs	•		•					
Ajout d'un terrain de pratique pour le soccer				•				
Parc de la Patinoire – 8, rue de la Patinoire (réf. : fiche n° 3)								
<i>Compte tenu de la vétusté du chalet sportif, des déficiences du terrain de balle et de l'absence de jeux pour les enfants et de jeux d'eau, une réfection complète du parc est recommandée. Cette réfection doit soutenir la mise en valeur du noyau villageois.</i>								
Amélioration du terrain de balle selon l'espace disponible ainsi que les services aux utilisateurs et visiteurs	•							
Réfection du chalet avec renforcement des activités communautaires	•			•			•	•
Intégrer une offre pour les enfants		•						
Jeux d'eau		•						
Créer une place de rencontre				•	•			•
Installer des équipements favorisant les classes natures				•	•			
Ajout de terrain de pétanque et de jeux pour les adultes		•		•				
Offrir des activités libres (rencontre, pique-nique, petits spectacles)		•		•				
Créer un espace pour les adolescents avec une réfection du skatepark	•	•		•				
Intégrer un espace culture et patrimoine vu la présence du lieu fondateur et du cimetière				•	•	•		•
Conserver l'espace patinoire et diversifier les activités hivernales (aire de feux, sculptures de neige/glace, etc.)	•			•			•	

Axe d'intervention	Consolidation des acquis	Amélioration de desserte	Connectivité	Développement de l' offre	Valorisation du paysage et des attributs	Bonification touristique	Offre hivernale	Signature
Parc des Dunes – 30, rue des Dunes (réf. : fiche n° 4)								
<i>Créer une expérience nature et une porte d'entrée sur la rivière Montmorency avec une dimension historique et culturelle.</i>								
Créer des belvédères pour mettre en valeur la vue sur la rivière				•	•	•		•
Aménager des accès aux rives	•							
Favoriser la pratique et des accès pour le canot et le kayak				•				
Établir des services (toilettes) et de l'interprétation	•							
Améliorer le circuit des sentiers de marche	•							
Établir une connectivité avec les parcs Richelieu, de la Patinoire et les parcs-écoles			•					
Améliorer l'accessibilité et le stationnement	•							
Développer une offre d'hébertisme ou autre activité en complémentarité				•				
Offrir des sentiers de raquette balisés	•		•	•			•	
Potentiel de créer un lien (structure) vers le potentiel nature de la rive gauche (CMQ)			•	•	•	•	•	•

Nouveaux parcs – Axe 2 : amélioration de la desserte

Nouveaux parcs dans le périmètre d'urbanisation

La carte *Vision et plan d'action* du plan directeur des parcs, des équipements et des espaces verts indique les futurs parcs permettant de combler les aires de desserte déficientes. L'identification des zones d'affectation permet de se référer à la planification.

Zone de desserte	Argumentaire
Parcs de voisinage	
Zones HB-14 et HB-15 partie (secteur à l'ouest et au sud de la rue Tremblay)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de couverture. <p><i>Nous suggérons un parc aménagé au centre de la zone HB-14 qui offrirait une desserte maximale à tous les futurs résidents.</i></p>
Zones HB-17 partie, HB-18 et HB-19 partie (secteur de la Montagne des Eaux Claires)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de couverture. La Ville dispose d'une propriété municipale entre les rues Fribourg et de Lucerne. Ce parc est enclavé et peu visible des rues. L'accès est restreint. Le rayon de desserte ne couvrirait que 50 % de la zone non desservie. <p><i>Nous suggérons d'abandonner cet espace voué à une utilisation de voisinage au profit d'un parc mieux localisé au centre de la zone HB-18.</i></p>
Zones HB-24 à HB-32 (secteur du noyau villageois à l'est du parc-école du Trivent 2)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de couverture. Le rôle du parc-école du Trivent 2 ne couvre pas tous les besoins de cette classification et l'accessibilité est limitée lors des périodes scolaires. Le parc prévu dans le secteur des rues des Alpes et Saint-Paul du Caucase offre une trop petite superficie pour bien répondre à la demande. <p><i>Nous proposons d'ajouter un aménagement conjoint ville/centre de services scolaire afin de développer un espace parc public dans la cour d'école du Trivent 3 afin de répondre aux besoins de toute la clientèle d'un parc de voisinage.</i></p>
Zones HB-4, HB-6, HB-7 et HB-8 (secteur du parc des Saphirs)	<ul style="list-style-type: none"> L'ajout de jeux pour enfants et l'aménagement d'espaces voués au divertissement des adultes et aînés au parc des Saphirs améliorera la couverture de voisinage pour les zones HB-4, HB-6 et HB-8. Les zones des rues Jennings et Kildare profiteront de cet ajout malgré que plusieurs résidences se trouveront à l'extérieur du cercle de desserte de 400 m.
Zones HB-4, HB-5 et HB-6 (sud du parc des Saphirs)	<ul style="list-style-type: none"> Les zones HB-4, HB-5 et HB-6 localisées au sud du parc des Saphirs présentent une urbanisation très peu dense. Le nombre de résidents ne justifie pas l'implantation d'un parc de voisinage, alors que les terrains disponibles sont également rares.
Zone au sud du milieu humide de l'étang	<ul style="list-style-type: none"> Les zones résidentielles peu denses localisées au sud du milieu humide de l'étang ainsi que celles localisées au nord du parc des Mésanges (HB-20 et HB-23) ne justifient pas l'implantation d'un nouveau parc de voisinage.

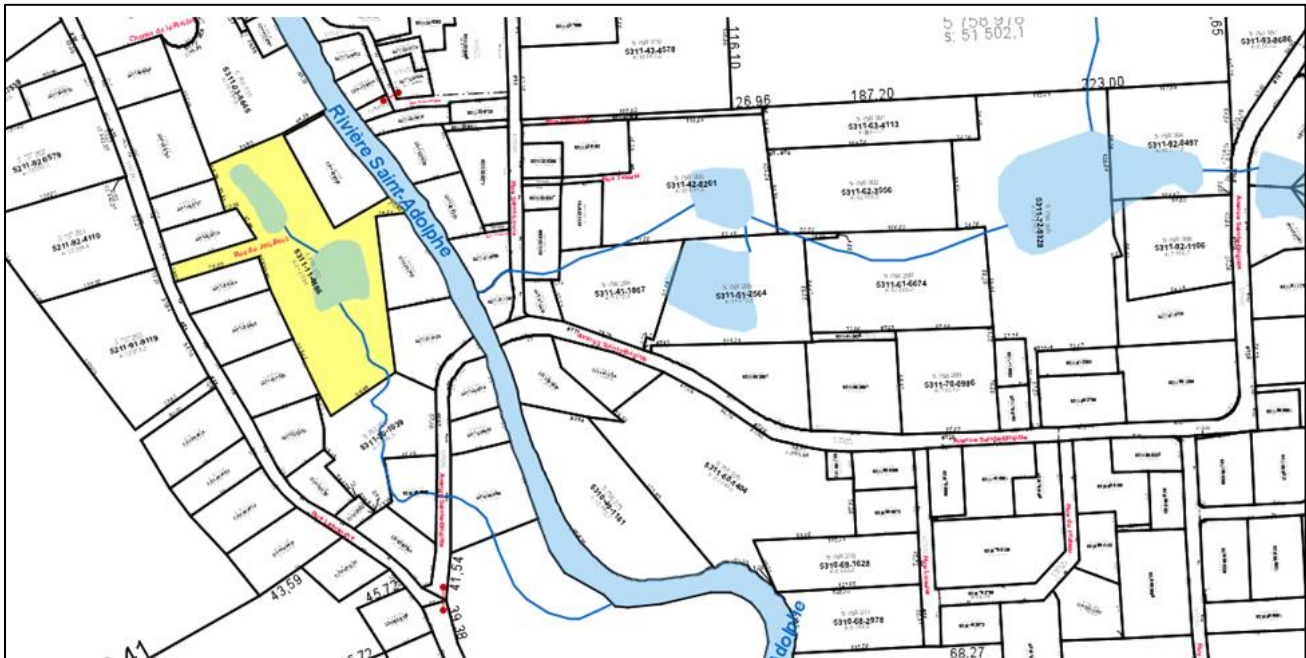
Nouveau parc hors du périmètre d'urbanisation

Lors de l'inventaire, il a été noté que tous les résidents au nord du périmètre d'urbanisation ne bénéficient pas de parc de voisinage, mais que le nombre existant de résidents est en deçà des normes d'aménagement d'un parc de voisinage. Considérant que les citoyens localisés au sud du périmètre d'urbanisation bénéficient de deux petits parcs de voisinage, la Ville pourrait attribuer à ceux résidant au nord de celui-ci un espace vert pour pallier cette absence. Un terrain localisé de façon centrale a été identifié en partie en bordure de la rivière Saint-Adolphe et est accessible par l'avenue Sainte-Brigitte et la rue du Joli-Bois. D'une superficie de 2,1 ha, ce site dépasse la norme de grandeur d'un parc de voisinage, mais ce dernier abrite deux petits étangs et dispose

d'un accès à la rivière Saint-Adolphe. D'autres vocations pourraient s'ajouter à cet espace vert advenant une planification détaillée (plateau récréatif, jardins communautaires, etc.).



Détail du lot 5 758 532



Site potentiel, rue du Joli-Bois

5.4.3 Autres actions de développement de la connectivité (axe 3)

Comme mentionné précédemment, la connectivité entre les parcs et espaces verts s'effectue par la marche et le cyclisme.

Réseau cyclable

Nous recommandons la planification d'un plan directeur d'un réseau cyclable qui permettra des déplacements actifs tant au niveau des circuits de desserte que des circuits récréatifs. Outre notre recommandation d'analyser plus exhaustivement les liens cyclables pour un plan directeur, la carte 2 de la vision et du plan d'action illustre des liens potentiellement stratégiques

- le long de la rue des Monardes ou un lien qui contourne le golf afin de relier le circuit cyclable existant de l'avenue Sainte-Brigitte;
- un lien entre la future école du Trivent 3 et le parc des Dunes en empruntant les chemins d'entretien des bassins de rétention et certaines rues;
- un lien entre la future école du Trivent 3 et le pont de la pépinière localisé plus au nord.

Réseau piétonnier

Au niveau de la connectivité piétonnière, Sainte-Brigitte-de-Laval détient un réseau de sentiers informels qu'il s'avère souhaitable de mettre en valeur et de les interconnecter. Le plan 2 de la carte *Vision et plan d'action* illustre les sentiers actuels à valoriser et identifie les futurs sentiers à développer ainsi que les liens à créer à travers la trame urbaine :

- sentiers du boisé de la rue des Saphirs : prioriser des sentiers exclusifs aux piétons de façon à libérer des espaces pour du vélo de montagne et un parc à chiens en bordure des étangs aérés;
- connecter les parcours vers les sentiers de la rivière aux Pins et l'avenue Sainte-Brigitte;
- sentiers de la rivière aux Pins :
 - bien définir la continuité du sentier vers le nord créant une boucle à l'arrière des lots résidentiels HB-13 et HB-35 (rue des Matricaires);
 - créer un lien vers le nord pour rejoindre le circuit nature de la Montagne à Tremblay : création d'un passage sur la rivière pour rejoindre le secteur du golf, d'un lien vers l'avenue Sainte-Brigitte et d'un lieu vers le futur parc de la zone HB-14;
- milieu humide de l'étang vers le noyau villageois : le plan indique divers liens potentiels qui permettraient de relier la rue des Monardes vers les parcs Richelieu et des Dunes en passant par la rue Dionne et en traversant la rivière Richelieu. Le plan illustre aussi des liens vers la rivière Montmorency;
- parc Richelieu à l'école du Trivent 3 : il s'agit d'interconnecter le parc des Dunes au parc Richelieu et à l'école du Trivent 3 en empruntant les rues résidentielles et les chemins d'entretien des bassins de rétention ainsi que les sentiers du parc des Dunes;

- lien entre l'avenue Sainte-Brigitte et la Montagne à Tremblay : le plan propose de connecter le parc Richelieu vers les sentiers naturels Le Montagnard et le secteur de la Montagne à Tremblay à travers un futur développement de la zone HB-18 où un futur parc de voisinage est prévu. De ce parc, nous pourrions rejoindre le réseau des sentiers de la Montagne à Tremblay. Le long de ce parcours, nous pourrions offrir des liens vers le quartier résidentiel localisé à l'ouest et ainsi connecter l'espace vert localisé à l'arrière des rues Lucerne, Fribourg et Lausanne. Puisque cet espace vert est localisé à l'arrière des résidences et aux limites des rayons de desserte des autres parcs de voisinage, nous proposons de développer ce parc seulement par des sentiers de marche afin de créer des liens dans la trame urbaine;
- trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Québec : le concept de mise en valeur de la rivière Montmorency du plan directeur de la trame verte et bleue propose un sentier pédestre sur la rive droite du cours d'eau. La seule connexion existante entre les deux rives est localisée au pont de la pépinière. Afin de maximiser les liens avec les parcs, les espaces verts et les attraits de Sainte-Brigitte-de-Laval, le plan directeur des parcs, équipements et espaces verts propose d'analyser d'autres liens, soit les points de traversée suivants : dans le prolongement ou à proximité du boulevard du lac et dans le secteur du parc des Dunes.

5.4.4 Autres actions de développement de l'offre (axe 4)

Plusieurs interventions associées au développement de l'offre ont été abordées dans la mise en valeur des grands parcs municipaux. Parmi les projets particuliers visant le développement de l'offre, nous identifions les besoins suivants :

- réseau de ski de fond : à développer dans le golf et avec des possibles extensions dans les sentiers de la rivière aux Pins;
- parc à chiens : prévoir un lien sécurisé pour la promenade et l'exercice pour les chiens. Le plan propose un secteur privilégié dans le secteur des étangs aérés;
- initiation au vélo de montagne : le plan directeur propose un secteur dédié à l'initiation au vélo de montagne localisé immédiatement au sud-ouest du parc des Saphirs à même l'espace vert public actuel. Ce secteur pourrait également comprendre un « pumtrack » et des pistes entretenues l'hiver pour le « fat bike »;
- volleyball : il serait opportun d'analyser la possibilité d'intégrer cet équipement au développement d'un parc existant ou d'un futur parc après avoir analysé le besoin réel. En effet, malgré l'absence de cet équipement, aucune mention n'a été faite à ce sujet dans les consultations;
- patinoire couverte : de plus en plus de municipalités se dotent d'un espace couvert, mais ventilé sur les côtés afin d'y abriter une surface bétonnée qui sert de patinoire extérieure ou d'espace de jeux où on conserve les bandes de la patinoire l'été (skatepark, basketball, deck hockey, etc.), ou encore d'espace polyvalent pour des activités de toutes sortes comme la danse, les marchés sporadiques, etc. Le parc qui se prête le mieux à une telle consolidation est le parc des Saphirs;
- besoins à long terme : certains besoins seront à combler tel que précisé à la section 4.5. Cependant, le plan directeur ne privilégie pas de localisation spécifique notamment parce que ces équipements nécessitent une analyse de localisation et des besoins plus approfondie dans le futur, soit :
 - un second terrain de soccer (absence de besoin actuellement) – lors des consultations;
 - un second terrain de balle (absence de besoin actuellement) – lors des consultations;

- piscine intérieure (équipement à partager avec une autre ville);
- aréna (équipement à partager avec une autre ville);
- absence de terrain de football (absence de besoin actuellement) – lors des consultations;
- absence de piscine extérieure (absence de besoin actuellement) – lors des consultations;
- agriculture urbaine.

Il s'avérerait aussi opportun de réaliser une étude de la demande de jardins potagers afin de vérifier si de tels besoins pourraient être intégrés à l'offre de parcs ou espaces verts existants. Soulignons également que de plus en plus de municipalités multiplient des actions d'agriculture urbaine dans les lieux publics où les récoltes sont partagées dans la communauté.

5.5 Estimation budgétaire et priorisation

5.5.1 Préambule

Cette section présente un certain ordonnancement des interventions ainsi qu'une estimation des coûts des interventions dites prioritaires couvrant *grosso modo* les besoins devant être pris en compte dans les dix prochaines années, alors que les interventions notées nécessaires ou souhaitables couvrent des interventions plus lointaines dans le temps ou qui sont liées avec le développement du territoire. Les estimations sont regroupées par type d'équipement à réaliser ou des postes budgétaires voués à des interventions spécifiques. La priorisation n'est pas numérotée et l'ordonnancement ne reflète que la séquence de présentation indiquée au chapitre précédent. Les trois niveaux de priorisation dits prioritaires, nécessaires et souhaitables permettent une certaine souplesse face aux impondérables et aux possibilités de programmes de subvention existants et futurs.

La Ville aura avantage à s'associer avec ces partenaires dans la réalisation de ces interventions, tant au niveau du privé, des grands propriétaires, des centres de services scolaires, etc. Elle devra être aux aguets et fin prête lorsque des programmes gouvernementaux permettront de subventionner la réalisation d'une partie des équipements, de la réalisation ou de la planification d'aménagements. La consolidation et l'aménagement de parcs, d'équipements récréatifs et sportifs ou d'espaces verts nécessitent des fonds considérables. Au cours des dernières années, les divers partis gouvernementaux ont mis à la disposition des programmes de subvention qui ont permis aux municipalités de mettre à niveau leurs équipements sportifs et récréatifs. D'autre part, une tendance semble se dessiner afin de faire participer les promoteurs immobiliers aux défis de création des parcs et espaces pour leurs futurs acheteurs ou locataires.

Dans ce contexte de développement où de nombreux investissements sont requis, il s'avère important de suivre l'évolution et la disponibilité des programmes gouvernementaux aux deux paliers (fédéral et provincial).

L'estimation des coûts constituent des allocations budgétaires reliées à des moyennes de coûts des dernières années pour le type d'intervention mentionné. Cependant, il est requis de procéder à des relevés puis à des plans d'avant-projet afin d'identifier exhaustivement les besoins et les contraintes, et ainsi bien évaluer les budgets d'investissement requis avant de passer à l'étape des plans et devis ou de la réalisation. Nous estimons en gros que le processus de la préparation des plans et devis est de l'ordre de 15 %. Les services professionnels ne sont pas inclus dans l'estimation budgétaire, à moins qu'un ordre de grandeur d'un montant ne soit noté sous une intervention spécifique.

5.5.2 Action de consolidation des parcs de voisinage actuels (actions de niveau prioritaire)

Parc de la Chantaube	
Module de jeux 18 mois-5 ans	40 000 \$
Module de jeux 5-12 ans	60 000 \$
Petite pergola avec mobilier	90 000 \$
Divers aménagements	50 000 \$
Total	240 000 \$
Parc des Petits Suisses	
Relocalisation de la gloriette et aménagements connexes	25 000 \$
Mise à la norme du module de jeux 18 mois-5 ans	25 000 \$
Module de jeux 5-12 ans	60 000 \$
Ajout de mobilier et plantation	40 000 \$
Total	150 000 \$
Parc des Mésanges	
Mise à la norme du module de jeux 18 mois-5 ans	25 000 \$
Plantation	20 000 \$
Réfection ponctuelle et ajout de mobilier	50 000 \$
Total	95 000 \$
Parc Françoise-Poitras	
Petite gloriette avec mobilier	90 000 \$
Mise à la norme des équipements de jeux	50 000 \$
Plantation	20 000 \$
Ajout de mobilier	8 000 \$
Réfection des sentiers	5 000 \$
Total	173 000 \$
Parc Les Fleurs du Golf	
Plantation	20 000 \$
Réfection des bordures et du sentier	20 000 \$
Total	40 000 \$
Parc Alexandre-Thomassin	
Réfection globale du parc	200 000 \$
Circuit d'hébertisme	35 000 \$
Ajout de mobilier	10 000 \$
Ajout d'éclairage	40 000 \$
Total	285 000 \$

5.5.3 Parcs municipaux

	Niveau de priorisation		
	Prioritaire	Nécessaire	Souhaitable
Parc Richelieu			
Assurer une mise aux normes ou un remplacement de jeux 18 mois-5 ans	40 000 \$		
Ajouter une aire de jeux pour les 6-12 ans	250 000 \$		
Restaurer la gloriette et les deux passerelles en bois	30 000 \$		
Installer une fontaine à boire et des services		20 000 \$	
Refaire les sentiers piétonniers du côté ouest du parc			25 000 \$
Aménager une placette quatre saisons de rencontre et des jeux pour les adultes			70 000 \$
Restaurer le secteur des jeux de pétanque	25 000 \$		
Uniformiser le mobilier pour l'ensemble du parc			30 000 \$
Ajouter plusieurs tables à pique-nique		15 000 \$	
Améliorer le lien piétonnier et la signalisation avec les sentiers en montagne, et créer un lieu dédié au départ des sentiers	25 000 \$		
Module de toilette automatisée			200 000 \$
Parc des Saphirs			
Ajout d'une aire de jeux pour les enfants de 18 mois-5 ans	150 000 \$		
Ajout d'une aire de jeux pour les enfants de 6-12 ans	250 000 \$		
Aménagement d'un coin et activités pour les adolescents	150 000 \$		
Aménagement d'une placette de rencontre et de jeux pour les adultes et les personnes âgées (pétanque)	200 000 \$		
Augmenter l'attractivité hivernale par une placette hivernale, une patinoire couverte, des sentiers glacés améliorés, de la glissade, du « fat bike » et de la raquette dans les boisés	Non évalué		
Planter des arbres à grand développement		50 000 \$	
Consolider les aménagements paysagers			100 000 \$
Ajouter des bancs, poubelles et tables à pique-nique	25 000 \$		
Aout d'un terrain de pratique pour le soccer	125 000 \$		

	Niveau de priorisation		
	Prioritaire	Nécessaire	Souhaitable
Parc de la Patinoire			
Amélioration du terrain de balle selon l'espace disponible ainsi que les services aux utilisateurs et visiteurs	215 000 \$		
Réfection du chalet avec renforcement des activités communautaires (nouveau bâtiment)	4 400 000 \$		
Intégrer une offre pour les enfants			250 000 \$
Réfection de stationnements	250 000 \$		
Créer une place de rencontre avec jeux d'eau	800 000 \$		
Installer des équipements favorisant les classes nature (mini agora et sentiers)	125 000 \$		
Ajout de terrain de pétanque et de jeux pour les adultes	300 000 \$		
Offrir des activités libres (rencontre, pique-nique, petits spectacles)	120 000 \$		
Créer un espace pour les adolescents avec une réfection du skatepark	400 000 \$		
Réfection de la rue de la Patinoire	425 000 \$		
Intégrer un espace culture et patrimoine vu la présence du lieu fondateur et du cimetière			350 000 \$
Conserver l'espace patinoire et diversifier les activités hivernales (aire de feux, sculptures de neige/glace, etc.)	Non évalué		
Parc des Dunes			
Créer des belvédères pour mettre en valeur la vue sur la rivière, dont un majeur au bout de la rue du Couvent	400 000 \$		
Aménager des accès aux rives	100 000 \$		
Favoriser la pratique et des accès pour le canot et le kayak	Non évalué		
Établir des services (toilettes) et de l'interprétation	200 000 \$		
Améliorer le circuit des sentiers de marche	120 000 \$		
Établir une connectivité avec les parcs Richelieu, de la Patinoire et les parcs-écoles		300 000 \$	
Améliorer l'accessibilité et le stationnement		160 000 \$	
Développer une offre d'hébertisme ou autre activité en complémentarité	50 000 \$		200 000 \$
Offrir des sentiers de raquette balisés	Non évalué		
Potential de créer un lien (structure) vers le potentiel nature de la rive gauche (CMQ)	Non évalué		
Aménagement paysager, mobilier et signalisation	300 000 \$		

5.5.4 Nouveaux parcs et équipements

	Niveau de priorisation		
	Prioritaire	Nécessaire	Souhaitable
Zones HB-14 et HB-15 partie (secteur à l'ouest et au sud de la rue Tremblay)		650 000 \$	
Zones Hb-17 partie, HB-18, HB-19 partie (secteur de la Montagne des Eaux Claires) Localisation proposée au centre de HB-18)		650 000 \$	
Zones HB-24 à HB-32 (secteur du noyau villageois à l'est du parc-école du Trivent 2) • Aménagement du mini-parc, rue des Alpes/Saint-Paul • Espace public (participation) dans la cour du Trivent 3	350 000 \$ 500 000 \$		
Zone au nord du périmètre d'urbanisation • Espace en bordure de la rue du Bois-Joli			650 000 \$
Parc à chiens	250 000 \$		
Ski de fond (étude d'analyse et tracé des potentiels au terrain de golf)	15 000 \$		
Patinoire couverte (avec garage pour la resurfaceuse, 4 toilettes et un vestiaire)			2 750 000 \$
Ajout pour la réfrigération de la patinoire			1 500 000 \$
Secteur d'un jardin communautaire avec services			250 000 \$

5.5.5 Autres actions de développement

	Niveau de priorisation		
	Prioritaire	Nécessaire	Souhaitable
Réseau cyclable			
Effectuer un plan directeur du réseau cyclable incluant l'initiation au vélo de montagne (parc des Saphirs)	25 000 \$		
Réseau piétonnier			
Sentiers du boisé de la rue des Saphirs	•		
Continuité des sentiers de la rivière aux Pins vers l'est, le nord et l'avenue Sainte-Brigitte	•		
Lien vers le noyau villageois à partir du milieu humide de l'étang		•	
Lien entre l'avenue Sainte-Brigitte et la Montagne à Tremblay	•		
Du parc Richelieu à l'école du Trivent 3	•		
Sentier de la trame verte et bleue incluant le lien interrive			•

Annexe A
Fiches d'inventaires des parcs

Annexe B
Comptes rendus
des consultations ciblées

Annexe C
Cartes

NOTE

Les cartes suivantes sont présentées en format A0, soit environ 84 cm x 119 cm (33 po x 47 po) et sont disponibles à grand format ou en format électronique :

- *Situation existante et rayons de desserte* (plan 1 de 2 et plan 2 de 2);
- *Vision et plan d'action*.

AECOM Consultants inc.
4700, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J9

Tél. : 418 871-2444
Télec. : 514 287-8600